



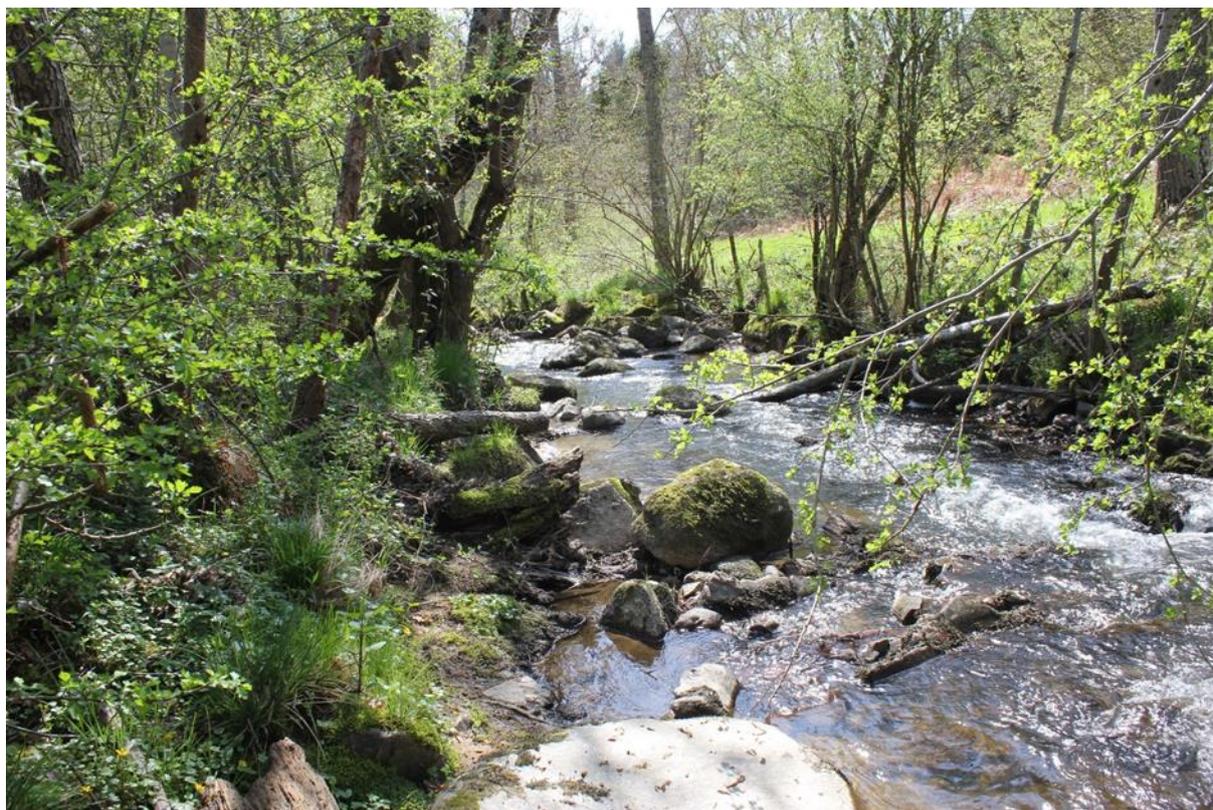
Contrat territorial

Bernand Revoute Loise Toranche

2017-2021

Synthèse de l'Etude Bilan

Version 1



Établissement public du ministère chargé du développement durable



LEUROPÉ S'ENGAGE
en région
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FEADER



SOMMAIRE

SOMMAIRE 2

PREAMBULE	3
TITRE 1. Rappel du contexte	3
1.1 Déroulé de l'étude bilan.....	3
1.2 Historique du Contrat Territorial.....	3
1.3 Objectifs et synthèse du programme d'actions.....	4
1.4 Pilotage et animation.....	6
TITRE 2. Bilan technique et financier global	6
2.1 Bilan Technique global.....	6
2.2 Bilan financier global.....	8
TITRE 3. Bilan par volet	11
3.1 Bilan du volet A : « Amélioration de la qualité des eaux superficielles ».....	11
3.1.1 Bilan technique du volet A.....	11
3.1.2 Bilan financier du Volet A.....	14
3.1.3 Evaluation du Volet A et perception par les acteurs.....	16
3.2 Bilan du Volet B : « Améliorer le fonctionnement et les usages des milieux aquatiques et de la ressource en eau »	17
3.2.1 Bilan technique du volet B.....	17
3.2.2 Bilan Financier du volet B.....	20
3.2.3 Evaluation du Volet B et perception par les acteurs.....	22
3.3 Bilan du Volet C « Coordination, animation, suivi »	23
3.3.1 Bilan technique du Volet C.....	23
3.3.2 Bilan financier du Volet C.....	25
3.3.3 Evaluation du Volet C et perception par les acteurs.....	26
TITRE 4. Etat des milieux.....	26
TITRE 5. Evaluation du fonctionnement du contrat	27
TITRE 6. Conclusion globale du Contrat	29
TITRE 7. ANNEXES.....	31
7.1 Annexe 1 : Tableau des actions prioritaires.....	31
7.2 Cartographie des actions du Volet B	34

PREAMBULE

Le Contrat Territorial Revoute Bernard Loise Toranche a été signé le 24 janvier 2017 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'à fin 2021. Il a fait d'une évaluation au cours de l'année 2021 par le chargé de mission du SMAELT et le cabinet Contrechamp.

Le présent rapport a pour objet de synthétiser les contenus des différents rapports réalisés dans le cadre de l'étude bilan du Contrat Territorial.

Il contient les éléments essentiels permettant nécessaires à l'évaluation de la procédure. A ce titre, il n'a pas vocation à être un bilan détaillé du Contrat Territorial.

TITRE 1. RAPPEL DU CONTEXTE

1.1 DEROULE DE L'ETUDE BILAN

Le bilan du Contrat Territorial Bernard Revoute Loise Toranche a été réalisé entre mai et décembre 2021.

Il a été réalisé en plusieurs étapes :

- Bilan technique et financier entre mai et juillet 2021 par le chargé de mission du SMAELT,
- Analyse du fonctionnement et appréhension par les acteurs entre juin et octobre 2021 par Contrechamp,
- Evaluation des milieux entre juillet et octobre 2021 par le chargé de mission du SMAELT,
- Evaluation du contrat entre octobre et décembre 2021 par le chargé de mission du SMELT avec l'appui de Contrechamp.

Une première restitution de l'étude bilan a eu lieu en comité de pilotage restreint le 09 décembre 2021 à Salt-en-Donzy.

1.2 HISTORIQUE DU CONTRAT TERRITORIAL

Le SMAELT a porté entre 2008 et 2015 un contrat de restauration et d'entretien (soutenu par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne) ainsi qu'une opération coordonnée (soutenue par le Conseil Général de la Loire) pour la restauration et l'entretien des bassins versants de la Loise et la Toranche.

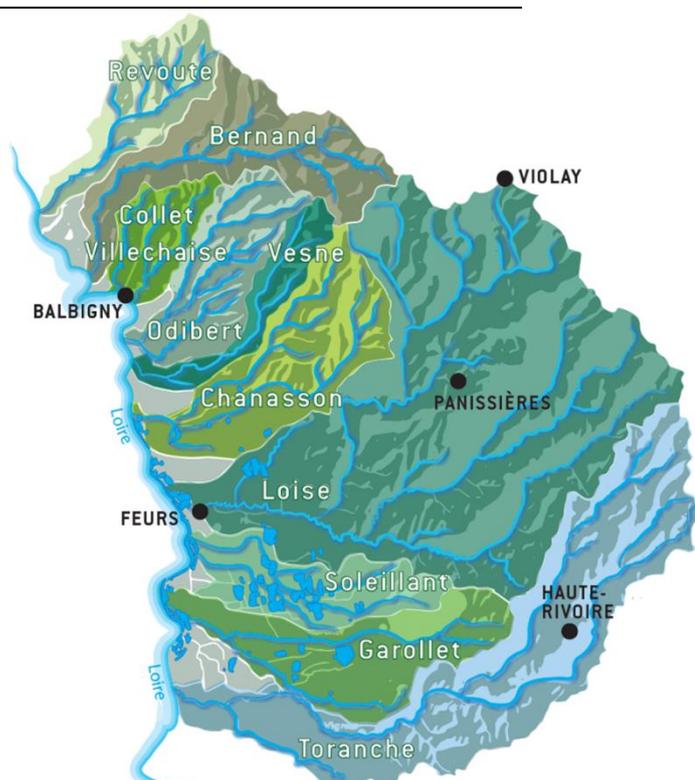
Ce contrat avait pour objectif de traiter uniquement le cours d'eau en tant que tel, et proposait des actions principalement axées sur le compartiment ripisylve et sur la continuité écologique.

A l'issue du CRE, une étude d'opportunité a été engagée afin de faire un état des lieux du territoire, d'analyser la perception des acteurs sur la question de la ressource en eau et des milieux aquatiques et de définir l'opportunité d'engager une nouvelle démarche pluri thématique sur le territoire des bassins versants Bernard Revoute Loire Toranche.

Au regard des différents outils à disposition pour répondre aux enjeux de la Directive Cadre sur l'Eau et aux enjeux du territoire, les élus du SMAELT ont souhaité s'engager, courant 2014, dans l'élaboration d'un contrat territorial sur les bassins versants Bernard Revoute Loire Toranche.

La construction du contrat a nécessité la réalisation de 5 études préalables afin d'affiner et de préciser le diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude d'opportunité.

Les résultats de ces études ont permis de bâtir le programme d'action du futur Contrat Territorial Revoute Bernard Loire Toranche. Ce dernier a été signé le 24 janvier 2017 pour une durée de 5 ans.



Carte 1 : carte du bassin versant Bernard Revoute Loire Toranche

1.3 OBJECTIFS ET SYNTHÈSE DU PROGRAMME D' ACTIONS

Le Contrat Territorial Revoute Bernard Loire Toranche est décliné autour de trois principaux enjeux présentés dans le tableau ci-dessous et qui ont pour but premier de veiller à l'atteinte du bon état des masses d'eau (au sens de la DCE, Directive cadre européenne sur l'Eau) qui constitue l'enjeu prioritaire et commun au territoire, en particulier pour les bassins qui présentent un risque de non atteinte.

Ces objectifs ont été déclinés à travers 103 fiches actions, représentant plus de 115 opérations portées par 7 maîtres d'ouvrage différents : le SMAELT, les deux EPCI Forez Est et Monts du Lyonnais, les Chambres d'Agriculture de la Loire et du Rhône, les Fédérations de Pêche de la Loire et du Rhône.

Le montant financier des actions initialement programmées au contrat de rivière était d'environ 17 541 741 euros HT répartis de la manière suivante :

Tableau 1 : Récapitulatif des actions et montants par volet du Contrat Territorial Revoute Bernand Loise Toranche

Volets	Enjeux / Objectifs	Code	Sous-objectifs
A	Amélioration de la qualité des eaux superficielles 13 251 545 €	A1	Réduire la pollution d'origine domestique
		A2	Fiabiliser l'assainissement industriel
		A3	Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles en provenance des zones imperméabilisées (hors pesticides)
		A4	Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles en provenance de l'agriculture
		A5	Réduire les pollutions par les phytosanitaires
B	Amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques 3 092 196 €	B1	Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques
		B2	Préservation face au risque inondation
		B3	Gestion équilibrée de la ressource en eau
C	Coordination, animation, communication et suivi 1 196 000 €	C1	Impliquer, associer et sensibiliser les acteurs et les usagers de la ressource
		C2	Assurer le suivi et le bon déroulement du contrat

Au moment de la signature du contrat territorial, les financements estimés et connus étaient les suivants :

	Montant
Agence de l'Eau	3 024 720
Région Rhône-Alpes	1 291 697,40
Département du Rhône	Non précisé
Département de la Loire	Non précisé
Etat	Non précisé
FDPPMA69	Non précisé
FDPPMA42	Non précisé
Chambre agriculture 69	Non précisé
Chambre agriculture 42	Non précisé
SMAELT	1 777 772
Maîtres d'ouvrage assainissement	4 257 500
AD (A déterminer)	8 480 457.6
TOTAL	17 539 741 €

Tableau 2 : Répartition financière prévisionnelle globale du contrat Territorial initial

A noter que seule l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne s'est engagée par délibération de son Conseil d'Administration sur un engagement financier ferme.

Les Départements de la Loire et du Rhône se sont engagés à apporter leurs contributions dans le cadre de leurs appels à projets eau et milieux aquatiques respectifs, sans fixer de montant de participation.

Les autres participations affichées dans le tableau étaient des financements potentiels mobilisables.

1.4 PILOTAGE ET ANIMATION

La mise en œuvre, le suivi et l'animation du Contrat Territorial Revoute Bernand Loire Toranche ont été assurés par le Syndicat de Mixte d'Aménagement de la Loire et de la Toranche (SMAELT).

La cellule d'animation chargée de la mise en œuvre et du suivi du contrat est composée de :

- Une animatrice du contrat territorial, directrice du Syndicat,
- Un technicien de rivière,
- Une assistante administrative.

Cette équipe a mis en œuvre les actions prévues au contrat de rivière sous maîtrise d'ouvrage du SMAELT, apporté son appui technique aux maîtres d'ouvrages, suivi la réalisation des projets, et rendu compte de l'avancement aux partenaires techniques et financiers.

Une majorité des actions relatives à la restauration de la fonctionnalité des cours d'eau a été réalisée par une équipe rivières composée de :

- Un chef d'équipe,
- Un chef d'équipe adjoint,
- Quatre agents en insertion.

Le Comité de Pilotage s'est réuni une fois par an pour la présentation du suivi annuel des actions du contrat, et de la programmation de l'année à venir.

Une commission spécifique au volet agricole a été créée en 2018 après la mise en place du partenariat avec les Chambres d'agriculture de la Loire et du Rhône. Cette commission agricole est complétée par un comité technique agricole permettant de préparer le contenu des actions techniques.

TITRE 2. BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER GLOBAL

2.1 BILAN TECHNIQUE GLOBAL

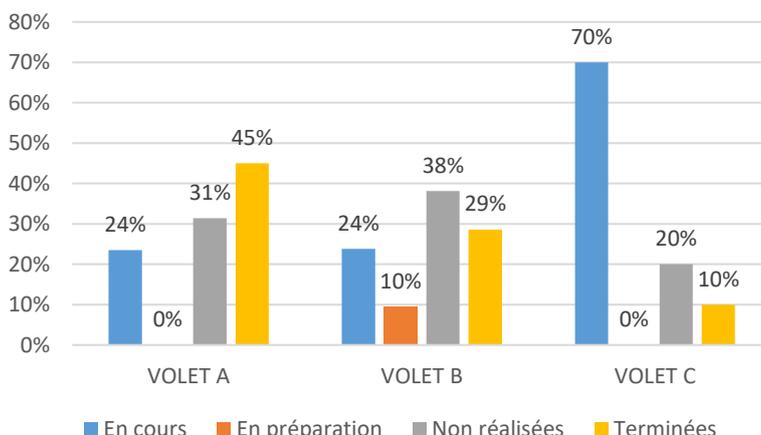
Au moment de la réalisation du bilan, l'état d'avancement des 103 fiches actions inscrites au Contrat Territorial était le suivant :

Etat d'avancement global du contrat territorial	Nombre d'opérations
Opérations terminées	36
Opérations en cours	29
Opérations en préparation	4
Opérations non réalisées	34
TOTAL	103

Le taux d'engagement global des actions entre 2017 et 2021 est donc de 67 % (actions terminées, en cours et en préparation).

L'analyse de ce taux d'engagement par volet montre que le volet C est celui qui présente le taux d'engagement des actions le plus important (80% d'actions engagées).

Les volets A et B quant à eux ont un taux d'engagement relativement similaire (respectivement 69 % pour le volet A et 63 % pour le volet B). (Voir graphique 2 : bilan des engagements par volets).

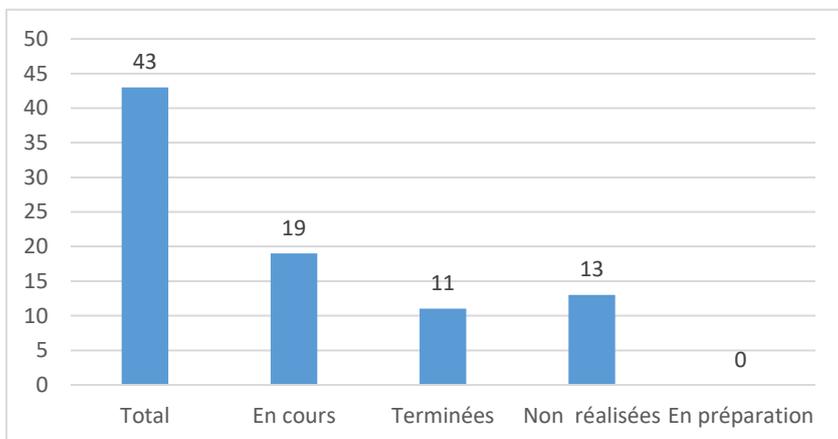


Graphique 1 : Taux d'engagement par volets

Près de 30 % des actions sont encore « en cours », il s'agit majoritairement d'actions prévues pour être réalisées chaque année, dites actions récurrentes, (par exemple restauration de la ripisylve, sensibilisation auprès des scolaires...).

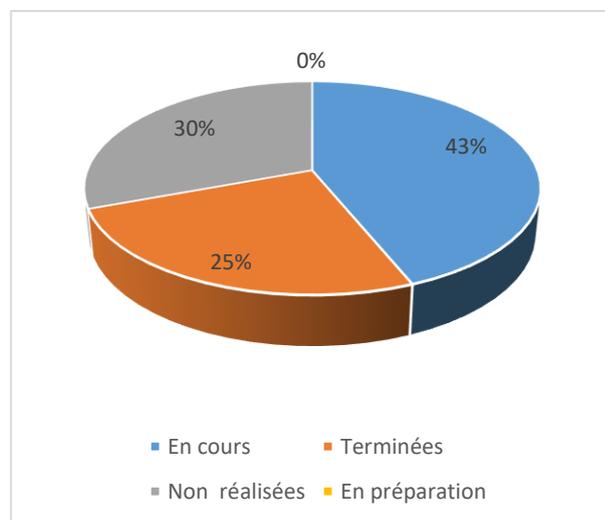
43 actions étaient inscrites comme étant prioritaires pour les atteintes des objectifs du Contrat Territorial. Elles étaient réparties de la manière suivante :

- 18 dans le volet A (amélioration de la qualité des eaux superficielles)
- 15 dans le volet B (fonctionnalité des milieux aquatiques)
- 10 dans le volet C (animation et suivi du contrat).



Graphique 2 : Engagement des actions prioritaires

Au moment de la réalisation du bilan 30 actions prioritaires sont engagées et 13 ne seront pas réalisées (elles ne sont pas en préparation pour cette dernière année officielle du Contrat).



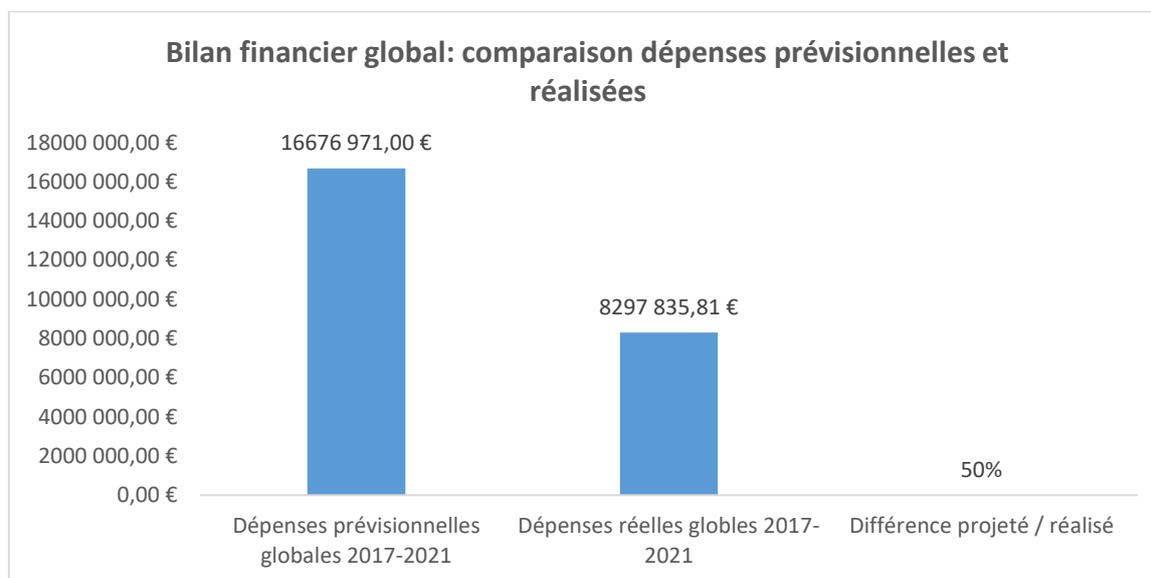
Graphique 3 : Taux d'engagement des actions prioritaires

Le taux d'engagement des actions prioritaires est de 68%, ce qui est comparable au taux d'engagement global du Contrat.

La liste détaillée des actions prioritaires et leur état d'avancement est disponible en annexes.

2.2 BILAN FINANCIER GLOBAL

2.2.1 Bilan global des dépenses



Graphique 4 : Différence entre les dépenses projetées et réalisées 2017-2021

Le graphique 4 permet de visualiser la différence entre les dépenses projetées au moment de la signature du Contrat Territorial et la réalisation au moment du bilan en 2021.

L'engagement financier global des dépenses est de 50% par rapport au prévisionnel, ce qui n'est pas incohérent pour ce type d'outil.

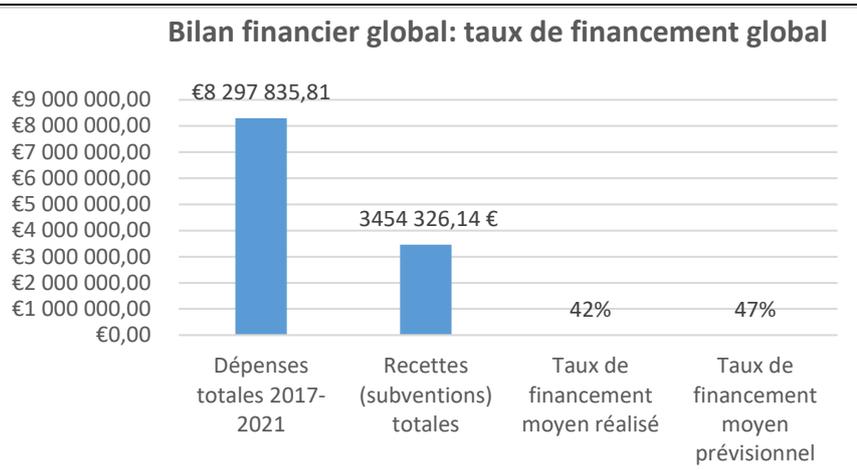
La différence entre le prévisionnel et le réalisé s'explique de plusieurs façons :

- Il s'agit d'un Contrat Territorial « ancienne version » avec une programmation ambitieuse et un nombre d'actions inscrites très important (103 fiches actions).
- Certains chiffrages étaient certainement surestimés (notamment pour le volet B).
- Certaines actions ont été engagées mais avec un volume financier moindre que le prévisionnel.
- Enfin, des actions n'ont pas été réalisées mais il n'y a pas eu de bilan à mi-parcours qui aurait permis un rééquilibrage financier (réajustement des dépenses par rapport aux actions non réalisées).

2.2.2 : Bilan global des recettes

Tel que précisé au paragraphe 1.3, seule l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne s'était engagée à soutenir financièrement le Contrat Territorial à hauteur de 3 024 720 €. Ce soutien financier pour l'outil Contrat Territorial ne concernait pas les actions d'assainissement qui sont soutenues par l'Agence de l'Eau par d'autres lignes financières hors Contrat Territorial.

Il n'y a donc pas de véritable chiffrage disponible sur les recettes prévisionnelles globales qui auraient été allouées au présent Contrat Territorial, contrairement aux dépenses. Toutefois, au moment du montage du projet, l'animatrice du Contrat avait estimé un taux de subventions potentielles mobilisables de 47 %.



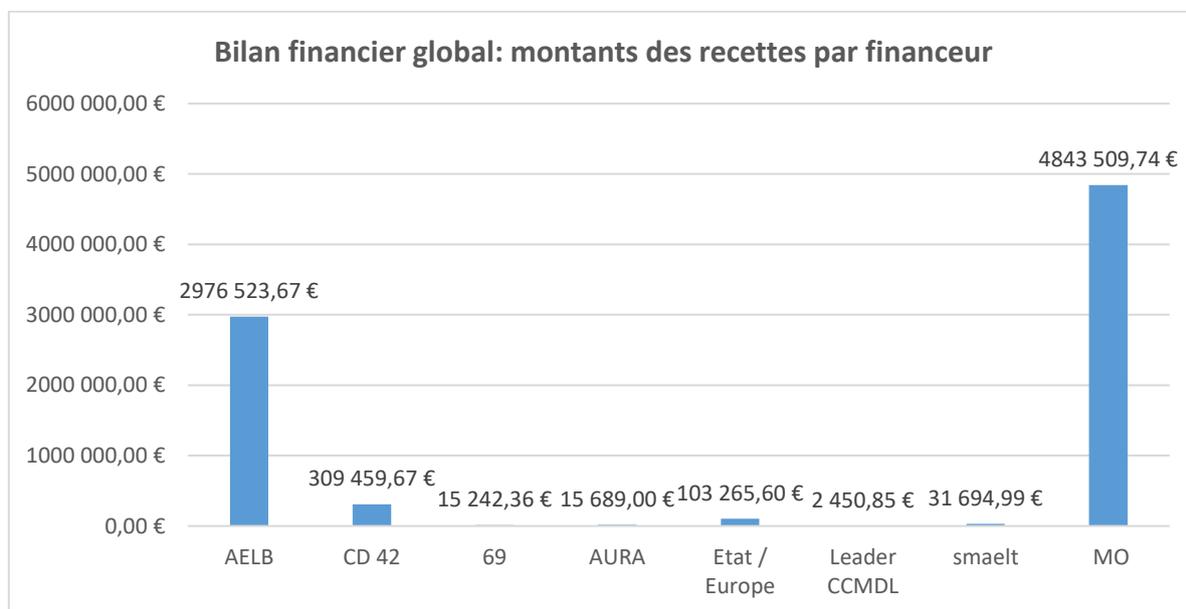
Graphique 5 : taux de financement global des actions du Contrat Territorial

Finalement, l'ensemble des subventions mobilisées entre 2017 et 2021 est de 42%, ce qui montre une bonne préparation et une bonne connaissance des subventions mobilisables de la part de l'animatrice du Contrat.

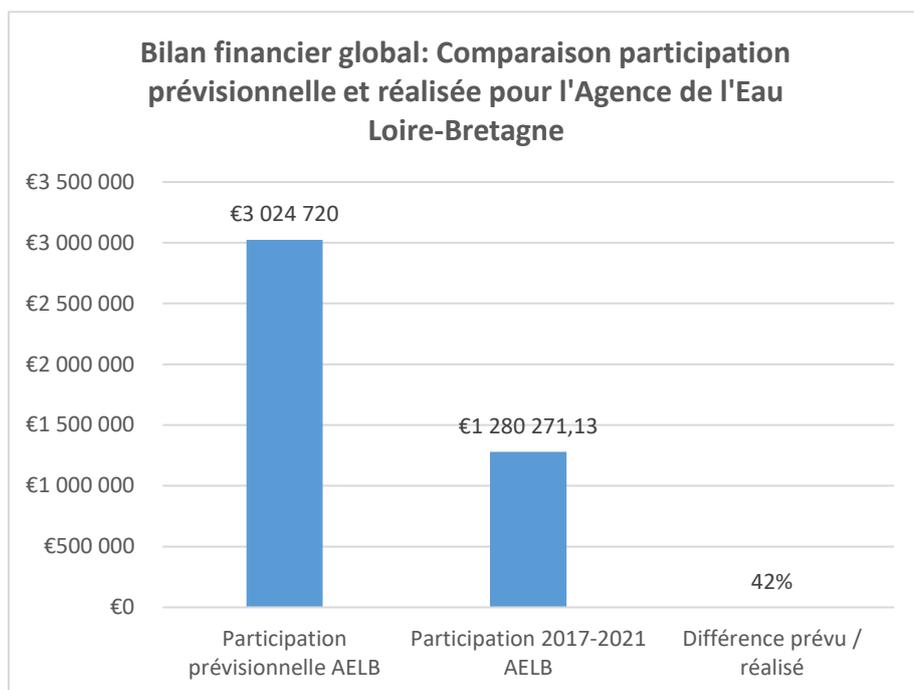
Le graphique suivant illustre la répartition des recettes par financeurs.

L'Agence de l'eau est le principal contributeur en termes de subventions (86% des subventions allouées au Contrat, y compris celles sur l'assainissement), le département de la Loire est le deuxième contributeur (9% y compris la partie assainissement) et les financements Etat-Europe viennent en troisième position (3%).

Subventions déduites, sur l'ensemble des actions du Contrat territorial, tous maîtres d'ouvrage confondus, la part restant à charge est de 58% soit 4 843 509, 74 €.



Graphique 6 : répartition des subventions par financeurs et par montants

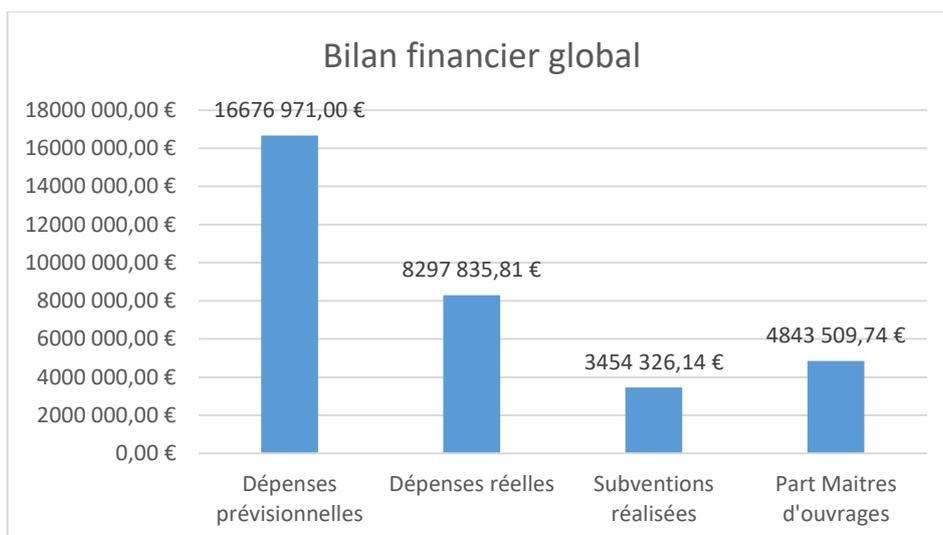


Le graphique 7 permet de comparer la participation effective de l'Agence de l'Eau par rapport à sa participation prévisionnelle.

Cette participation ne concerne que les actions en lien avec les pollutions diffuses agricoles, les actions de restauration des milieux aquatiques, de gestion de la ressource en eau et celles en lien avec la communication, l'animation et le suivi du Contrat.

La participation réelle de l'Agence sera de 42% par rapport au prévisionnel.

Graphique 7 : participation prévisionnelle et réalisée de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne



Graphique 8 : Bilan financier global du Contrat Territorial 2017-2021

Résumé financier global 2017-2021 :

- ▶ **Dépenses prévisionnelles totales : 16 676 971 €,**
- ▶ **Dépenses réelles : 8 297 835, 81 € (soit un taux d'engagement des dépenses de 50%),**
- ▶ **Subventions totales : 3 4 454 326.14 € (soit un taux de financement moyen des actions de 42 %),**
- ▶ **Reste à charge des maîtres d'ouvrages : 4 843 509.74 € (soit un reste à charge moyen de 58 %).**

TITRE 3. BILAN PAR VOLET

3.1 BILAN DU VOLET A : « AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES »

Le volet A ayant comme objectif l'amélioration de la qualité des eaux superficielles contenait trois sous-objectifs :

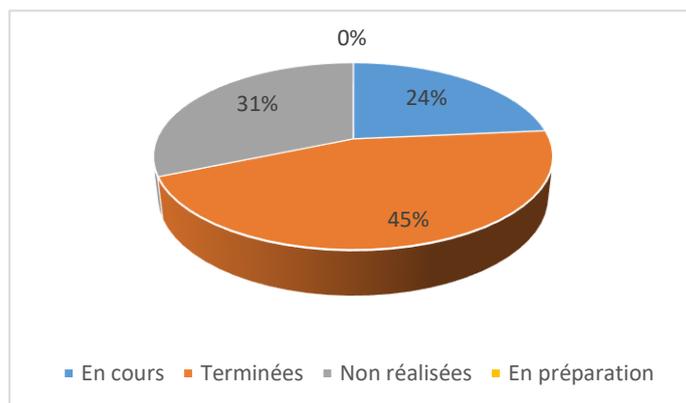
- ▶ Sous-objectif A1 : réduire la pollution d'origine domestique,
- ▶ Sous-objectif A4 : réduire les pollutions diffuses et ponctuelles en provenance de l'agriculture,
- ▶ Sous-objectif A5 : réduire les pollutions par les produits phytosanitaires.

Il contenait 51 actions concernant l'amélioration de l'assainissement collectif et non collectif, l'accompagnement des agriculteurs vers des pratiques respectueuses de la ressource en eau ou bien encore des actions pour réduire l'usage des produits phytosanitaires pour les collectivités.

3.1.1 Bilan technique du volet A

Le tableau ci-dessous récapitule l'état d'avancement des actions inscrites au Volet A au moment de la réalisation de l'étude bilan du Contrat Territorial :

Etat de réalisation du volet A	Nombre d'opérations
Opérations terminées	23
Opérations en cours	12
Opérations en préparation	0
Opérations non réalisées	16
TOTAL	51

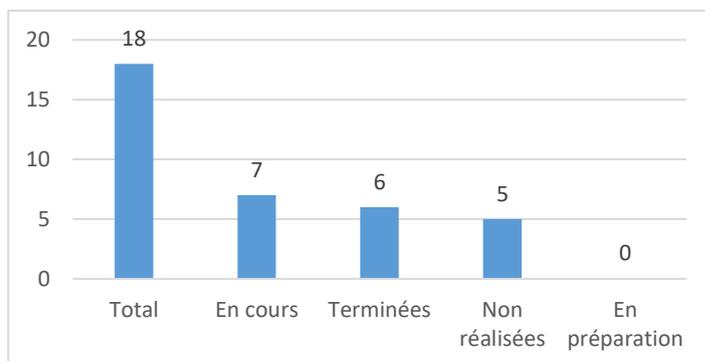


45% des opérations inscrites au Volet A du Contrat Territorial sont terminées, 24 % sont en cours de réalisation alors que 31% n'ont pas été réalisées au moment de la rédaction de ce bilan **soit un taux d'engagement de 69% pour ce volet.**

Graphique 9 : Taux d'engagement des actions du Volet A

18 actions étaient inscrites comme étant prioritaires pour l'atteinte des objectifs du Volet A.

Au moment de la réalisation du bilan : 4 sont terminées, 7 sont en cours 1 est en préparation et 6 non réalisées, **soit un taux d'engagement des actions prioritaires de 66%.**



Graphique 10 : Réalisation des actions prioritaires du Volet A

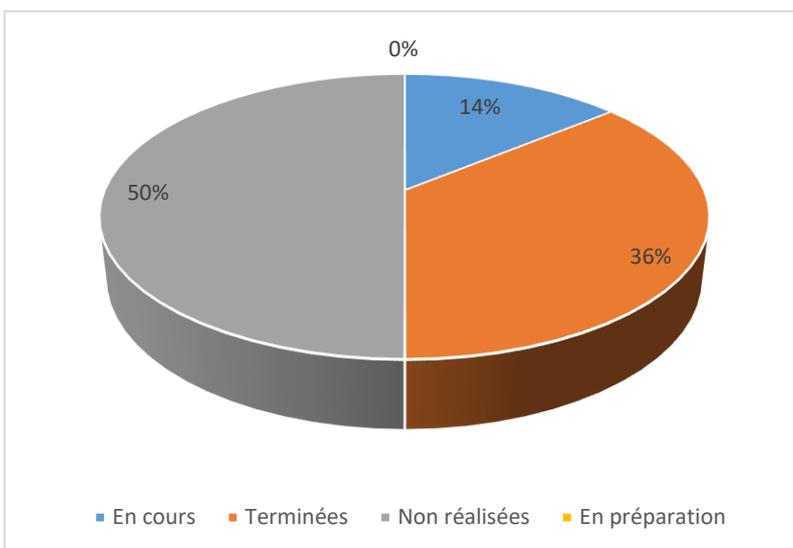
Une analyse par sous-objectifs permet de mieux appréhender les réalisations par thématiques :

- Concernant les actions **d'amélioration de l'assainissement collectif**, elles ont été engagées à 50%.

Deux explications peuvent expliquer ce taux de réalisation moyen :

L'absence d'animation de ce volet par l'animatrice générale du Contrat Territorial, ce qui fait que les actions réalisées l'ont été uniquement par volonté des maîtres d'ouvrages.

La remontée de compétence eau potable et assainissement aux EPCI. En effet, sur le bassin versant la CC des



Graphique 11 : Taux d'engagement des actions d'assainissement collectif

Monts du Lyonnais a pris la compétence en 2020 et la CC de Forez Est la prendra au plus tard en 2026. Cette remontée de compétence a freiné de nombreux projets communaux qui ont préféré ne pas réaliser ces travaux nécessitant souvent des investissements financiers importants.

- Le taux réalisation des actions **de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif** est de 44% au moment de la réalisation de ce bilan (295 réhabilitations sur les 655 programmées).

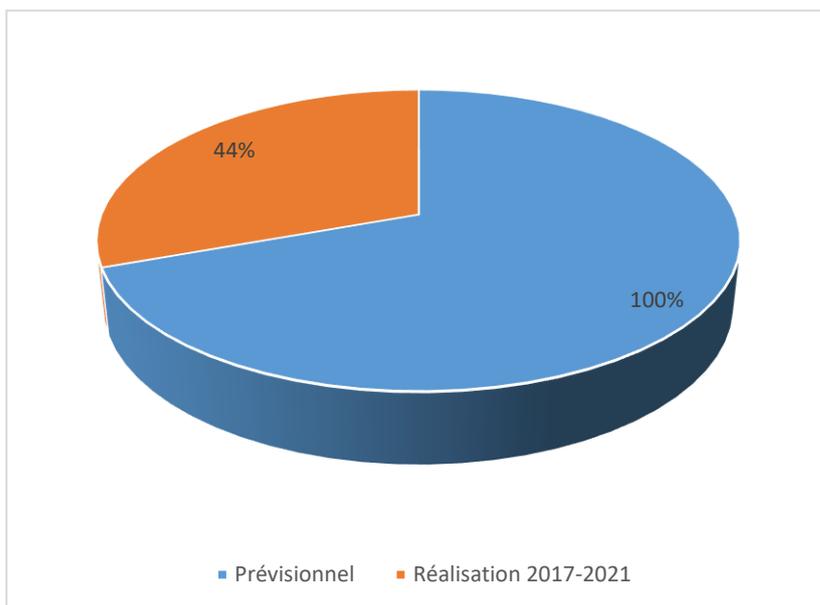
Ce taux de réalisation moyen a lui aussi plusieurs explications :

Une programmation ambitieuse qui n'a pas pris en compte uniquement les points noirs en termes d'impacts sur les milieux aquatiques, mais tous les systèmes non conformes.

Une multiplicité de maîtres d'ouvres pour l'assainissement non collectif jusqu'en 2020 (14 différents sur le bassin versant)

Un transfert de compétences vers un opérateur unique entre 2019 et 2020 : le SPANC du Sima Coise.

Une perte de données liée à des changements de logiciels et lors du transfert de compétence.



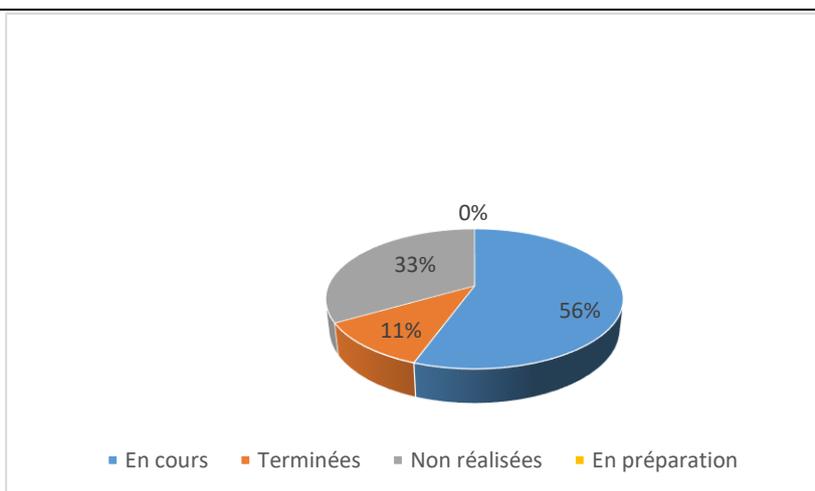
Graphique 12 : Taux d'engagement des actions d'assainissement non collectif

- Au moment de la réalisation du bilan **67% des actions de réduction des pollutions diffuses agricoles** sont engagées et 33% ne seront pas réalisées.

Concernant ce sous-objectif, le taux d'engagement des actions est satisfaisant. Il convient d'expliquer que l'animation des actions agricoles (pollutions diffuses, réduction des produits phytosanitaires et gestion de la ressource en eau), est coanimée par les Chambres d'Agriculture de la Loire et du Rhône et l'animatrice générale du SMAELT.

La maîtrise d'ouvrage de certaines actions (diagnostics individuels d'exploitations, accompagnement individuel et collectif) a également été

confiée aux Chambres d'Agriculture. Le SMAELT assurant en propre la maîtrise d'ouvrage sur les autres actions comme l'accompagnement des GIEE par exemple.

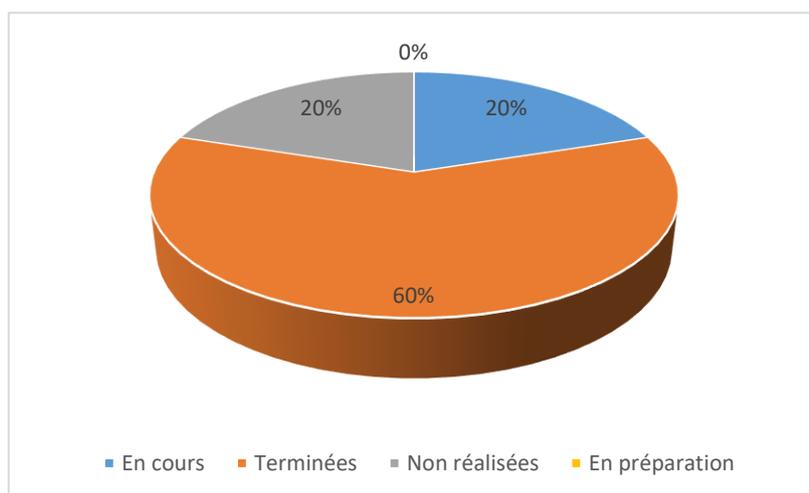


Graphique 13 : Taux d'engagement des actions de réduction des pollutions diffuses agricoles

- Les actions relatives au sous-objectif A5 « **réduire les pollutions diffuses par les produits phytosanitaires** » sont engagées à hauteur de **80%** (60% terminées et 20% en cours). 20% des actions ne seront pas réalisées dans le cadre de ce Contrat Territorial.

Le taux de réalisation important de ce sous-objectif est en partie lié au fait qu'il y avait peu d'actions inscrites (5 au total) et que presque toutes ont été

engagées malgré l'absence d'animation de ce sous-volet mais parfois le volume d'engagement ne correspond pas au prévisionnel (uniquement 4 plans de désherbages réalisés par les communes, l'action d'accompagnement à la conversion à l'agriculture biologique prévue pour mobiliser 172 jours de travail a été réalisée sur 2 jours...)



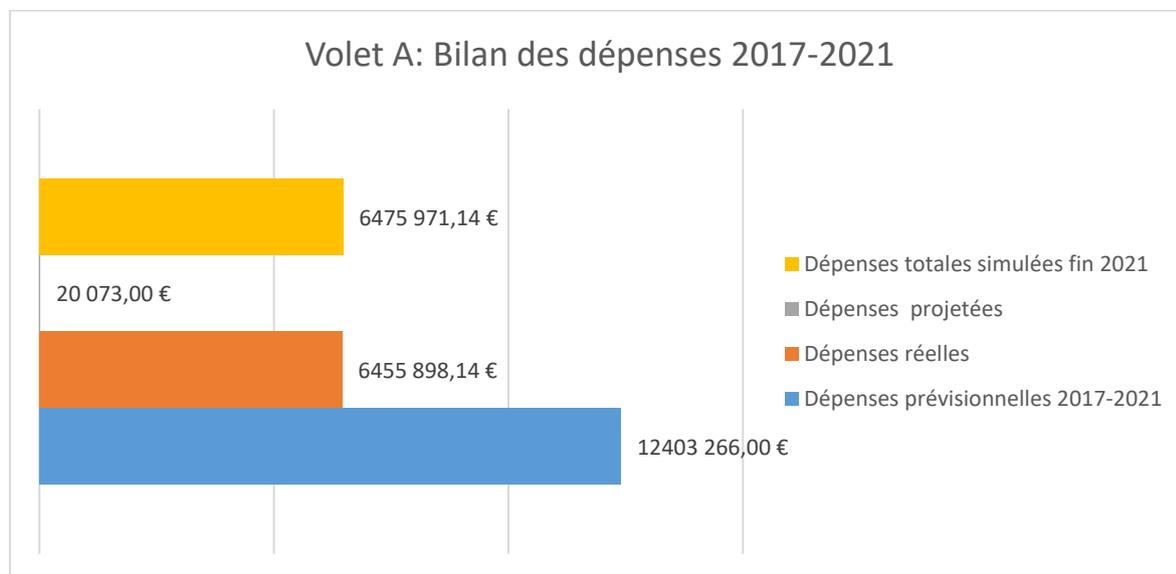
Graphique 14 : Taux d'engagement des actions de réduction des pollutions par les produits phytosanitaires

Les actions du Volet A en quelques chiffres...

- Plus de 3 km de réseaux réhabilités (Feurs, Balbigny, Panissières, St-Cyr les Vignes, St-Martin-Lestra, Salvizinet)
 - Trois STEP rénovées (Salvizinet, Cottance et St-Martin-Lestra)
 - 180 EH supplémentaires collectés
 - 295 installations autonomes réhabilitées
- 4 plans de désherbage communaux (Balbigny, Néronde, Feurs et Violay)
 - 26 diagnostics individuels d'exploitations
 - 14 journées de formation collectives
 - Plus de 350 participants aux formations collectives
 - 3 mares restaurées
 - 17 diagnostics ripisylve (PAEC MDL)
 - 20 km entretien ripisylve contractualisés (PAEC MDL)
 - 323 ha de SAU contractualisés en MAEC (PAEC PDF)
 - 7 diagnostics d'exploitation PAEC PDF
 - 2 conversions à l'agriculture biologique (PAEC PDF)

3.1.2 BILAN FINANCIER DU VOLET A

Le graphique suivant récapitule les sommes engagées depuis le début du contrat territorial pour tout le Volet A. Il ressort que les dépenses engagées correspondent à 52% des dépenses prévisionnelles de ce volet.



Graphique 15 : bilan des dépenses du Volet A 2017-2021

	Dépenses prévisionnelles 2017-2021	Dépenses totales simulées fin 2021	Pourcentage dépenses engagé
Sous-objectif -A1_a: Améliorer l'assainissement domestique - collecte et transfert	3 600 350,00 €	1 263 003,00 €	35,08%
Sous-objectif A1_b: Améliorer l'assainissement collectif - Réseaux	2 212 000,00 €	1 469 882,00 €	66,45%
Sous-objectif A1_c: Améliorer l'assainissement non collectif	4 257 500,00 €	2 655 000,00 €	62,36%
Sous-objectif A4_a: Améliorer les conditions d'abreuvement	75 000,00 €	30 000,00 €	40,00%
Volet A4-b: Participer à l'adaptation des exploitations à des pratiques respectueuses de la qualité de l'eau	1 555 180,00 €	271 813,66 €	17,47%
Sous-objectif A5_a: Modifier les pratiques concernant les produits phytosanitaires	460 000,00 €	458 272,48 €	99,62%
Volet A5-b: Améliorer les connaissances	242 636,00 €	0,00 €	0,00%

Tableau 3 : Volet A - Comparaison entre les dépenses prévisionnelles et réalisées par sous-objectifs
2017-2021

L'analyse par sous volet permet également de confronter le taux d'engagement des actions et l'engagement financier des actions.

Cette analyse permet de voir que certaines actions ont certes été engagées mais parfois avec des montants financiers faibles comme le sous-objectif A4 engagé à 67% au niveau des actions mais uniquement à 17% au niveau des dépenses.

Les actions relatives aux sous-objectifs A1a et A1b ont-elles été engagées à hauteur de 50% pour un engagement financier similaire (50%) qui s'explique par le fait que toutes les actions n'ont pas été réalisées et que certaines ont été surestimées au départ notamment pour ce qui concerne les réseaux, mais souvent sous-estimées pour les réhabilitations de stations (ce qui explique la différence des taux entre les deux lignes).

Le sous-objectif A5_a a quant à lui un taux d'engagement proche de 100% en raison de l'investissement des grosses collectivités du bassin versant dans du matériel de désherbage alternatif.

Enfin, le sous-objectif A5-b n'a pas fait l'objet de dépenses dans ce volet, mais dans d'autres volets comme le suivi annuel de la qualité de l'eau non comptabilisé dans ce volet mais dans le volet C (report des montants dans le cadre de l'étude bilan qualité des eaux).

Concernant les recettes, les actions étaient financées par différents partenaires en fonction des thématiques.

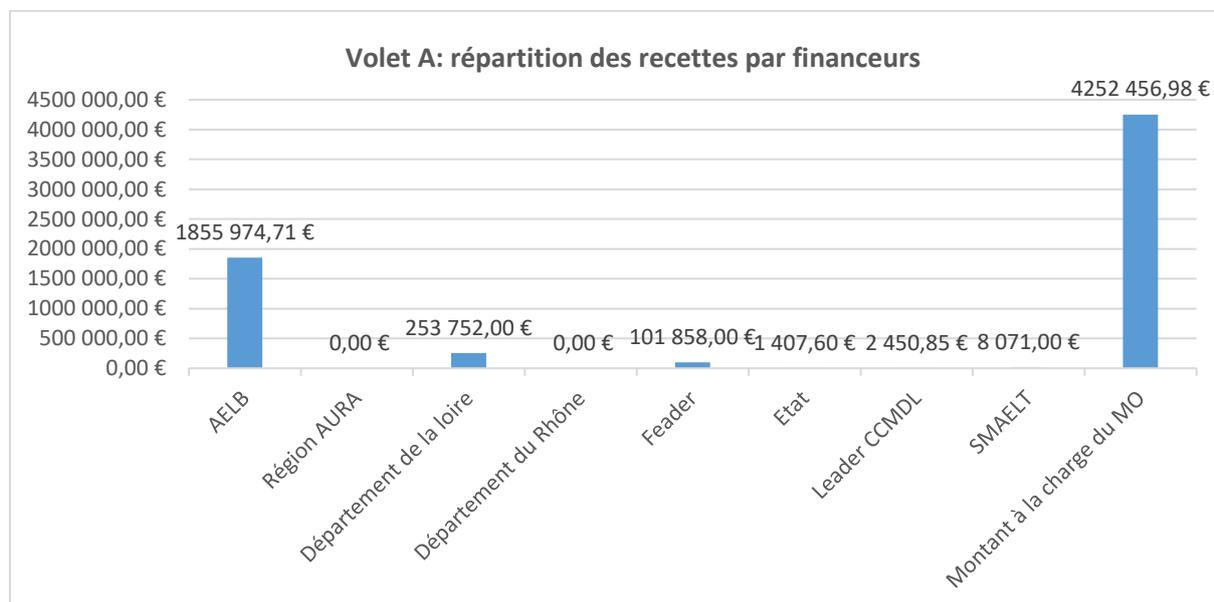
Pour mémoire, les actions d'assainissement collectif et non collectif sont financées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne mais sur des financements hors Contrat Territorial.

Le Conseil Départemental de la Loire accompagne les actions d'assainissement des collectivités.

Les actions en lien avec les pratiques agricoles ont pu bénéficier de financements européens (MAEC) et par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Par ailleurs, le SMAELT apparaît comme financeurs car il a financé le reste à charge des Chambres d'Agriculture pour les actions sous leur maîtrise d'ouvrage.

L'ensemble des financements du volet A sur la période 2017-2021 s'élève à 2 235 514 € soit un taux de financement de 34 % et la part restant à charge des maîtres d'ouvrage s'élève à 4 252 456 € soit 66%.



Graphique 16 : Répartition des recettes par financeurs du Volet A

3.1.3 EVALUATION DU VOLET A ET PERCEPTION PAR LES ACTEURS

Evaluation :

- 😊 Des systèmes impactant la qualité de l'eau réhabilités
- 😊 Des systèmes ou des réseaux réhabilités qui fonctionnent bien
- 😊 Une structuration des compétences assainissement collectif et non collectif
- 😐 Un taux de réalisation moyen pour les actions d'assainissement collectif (50%)
- 😞 Des systèmes d'assainissement identifiés prioritaires non traités (STEU de Prébendes à Haute-Rivoire et de Néronde, STEU de Bussièrès et Violay pas encore en phase travaux).
- 😞 Absence d'accompagnement des collectivités sur le volet phytosanitaire
- 😞 Des réalisations presque entièrement liées à la dynamique des maîtres d'ouvrages identifiés

Perception par les acteurs :

- ▶ Un volet globalement **peu visible** des acteurs du territoire (les actions d'assainissement sont connues mais les actions agricoles ou sur les produits phytosanitaires sont peu connues des acteurs)
- ▶ Des améliorations perçues sur **l'assainissement collectif** mais la **persistance de « points noirs »**
- ▶ Un **investissement pertinent** du SMAELT sur l'évolution des pratiques agricoles
- ▶ Une **action agricole appréciée**, encore à **ses prémices** et devant prendre de l'ampleur ; **une stratégie à renforcer**
- ▶ Des **freins** (techniques, financiers, et en termes de perceptions) à la réduction du recours aux produits phytosanitaires

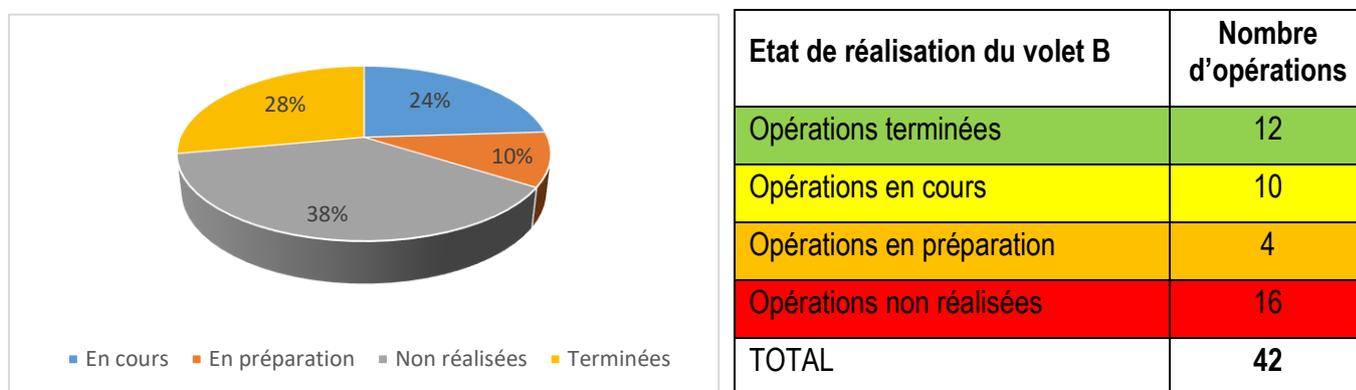
3.2 BILAN DU VOLET B : « AMELIORER LE FONCTIONNEMENT ET LES USAGES DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA RESSOURCE EN EAU »

3.2.1 BILAN TECHNIQUE DU VOLET B

Le volet B destiné à améliorer le fonctionnement de milieux aquatiques est composé de deux sous-objectifs :

- Le sous-objectif B1 : « Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques »
- Le sous-objectif B3 : « Gestion intégrée de la ressource en eau ».

42 actions étaient identifiées dans le Volet B. Le tableau ci-dessous permet de visualiser l'état d'engagement des actions lors de la réalisation du bilan du Contrat Territorial et le graphique 18 permet de visualiser le taux d'engagement des actions.



Graphique 17 : engagement des actions du volet B

Au moment de la réalisation du bilan, **62% des actions du Volet B sont engagées** et 38% ne seront pas réalisées.

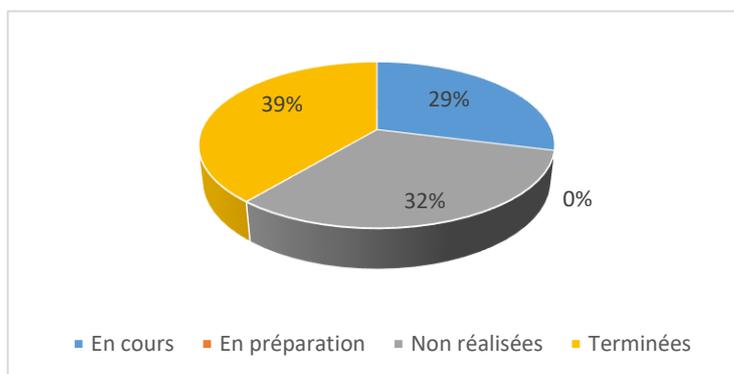
15 actions étaient inscrites comme étant prioritaires pour atteindre les objectifs du Volet B. Sur ces 15 actions, 5 sont terminées, 6 sont en cours et 4 n'ont pas été réalisées, soit **un engagement des actions prioritaires de 73%**.

Une analyse par sous-objectifs permet de mieux appréhender les réalisations par thématiques :

Le taux d'engagement des actions du sous-objectif B1 « **restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques** » est de **68%**.

Concernant ce sous-objectif, de nombreuses actions étaient prévues sur la durée du Contrat, ce qui explique que près de 30% des actions sont encore considérées comme « en cours ».

Les actions non réalisées, quant à elles correspondent majoritairement à de gros



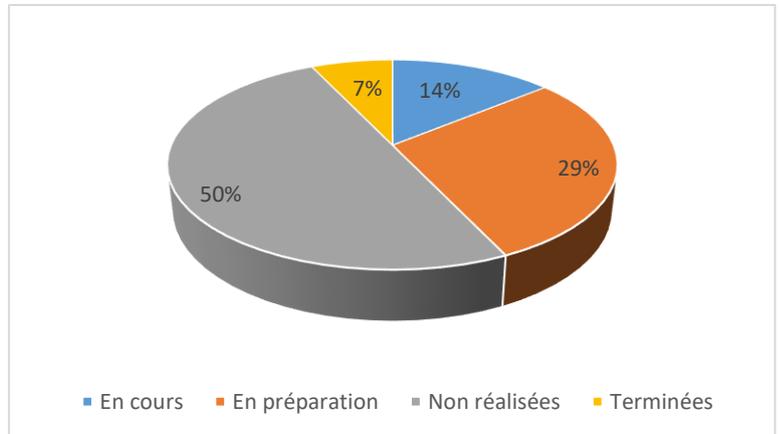
Graphique 18 : engagement des actions du sous-objectif B1

travaux nécessitant du temps de préparation : restauration morphologique, effacement d'ouvrage à vocation hydraulique, l'aménagement d'ouvrages pour le franchissement piscicole ou bien encore les actions en lien avec la suppression de plans d'eau ou l'amélioration de la gestion des débits réservés ou des à-coups hydrauliques. Les actions de ce sous-objectif étaient sous maîtrise d'ouvrage du SMAELT et des Fédérations de Pêche de la Loire et du Rhône.

Concernant le sous-objectif B3, le taux d'engagement des actions est de 50%.

Ce volet a été peu animé par manque de temps de la cellule d'animation du SMAELT, ce qui explique le faible taux de réalisation des actions (majoritairement des actions qui ont bénéficié de la dynamique du volet B1).

Les actions en préparation sont celles destinées à l'amélioration de l'irrigation et à optimiser les besoins en eau des exploitations agricoles. Elles sont sous maîtrise d'ouvrage des Chambres d'Agriculture et ont été préparées fin 2020.



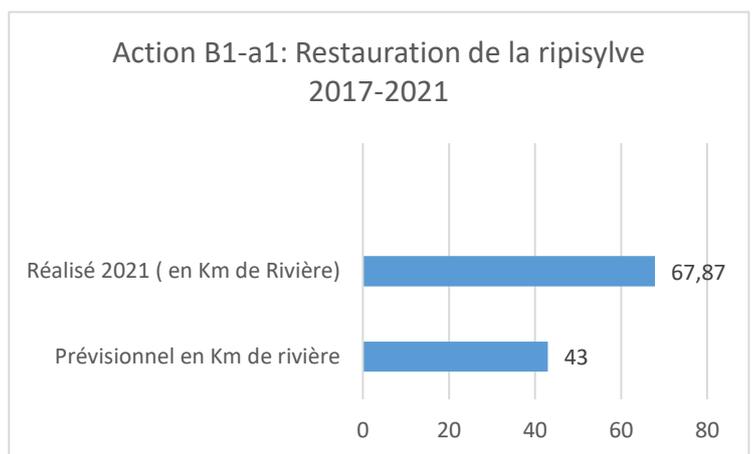
Graphique 19 : engagement des actions du sous-objectif B3

Le détail des actions réalisées au cours du Contrat et par cours d'eau sont disponibles dans les rapports « Bilan technique et financier » et « Bilan par cours d'eau ».

D'une manière plus globale, le sous-objectif B1 a été animé par le technicien de rivière avec une approche par cours d'eau en privilégiant l'entrée restauration de la ripisylve (très souvent bien perçue par les propriétaires) qui permet ensuite de faire accepter des actions plus structurantes quitte à ce qu'elles ne correspondent plus tout à fait à la programmation, mais à des opportunités.

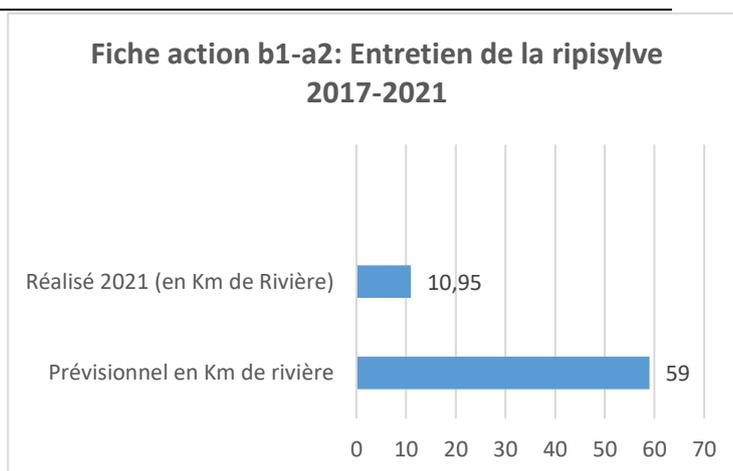
Les actions ont aussi été programmées pour être réalisées pendant les premières années du Contrat sur des cours d'eau ou parties du bassin versant n'ayant jamais fait l'objet d'intervention par le SMAELT (Toranche amont, Thoron, Revoute, Bernand...).

Il ressort également que certaines thématiques ont été plus portées que d'autres comme la restauration de la ripisylve, l'effacement d'ouvrage pour restaurer la continuité écologique, la mise en défens des berges... à contrario d'autres thématiques ont été peu portées comme l'entretien de la ripisylve, la restauration de passages à gués... Les graphiques ci-contre permettent de visualiser la différence entre le prévisionnel et le réalisé pour les actions de restauration et d'entretien de la ripisylve.



Graphique 20 : comparaison entre le prévisionnel et le réalisé pour les actions de restauration de la ripisylve

Enfin, certains chantiers phares ont été réalisés permettant d'asseoir la légitimité technique du SMAELT : la remise en fond de vallon du Thoron à Haute-Rivoire ou l'effacement du plan d'eau de la Pothièrre à Violay.



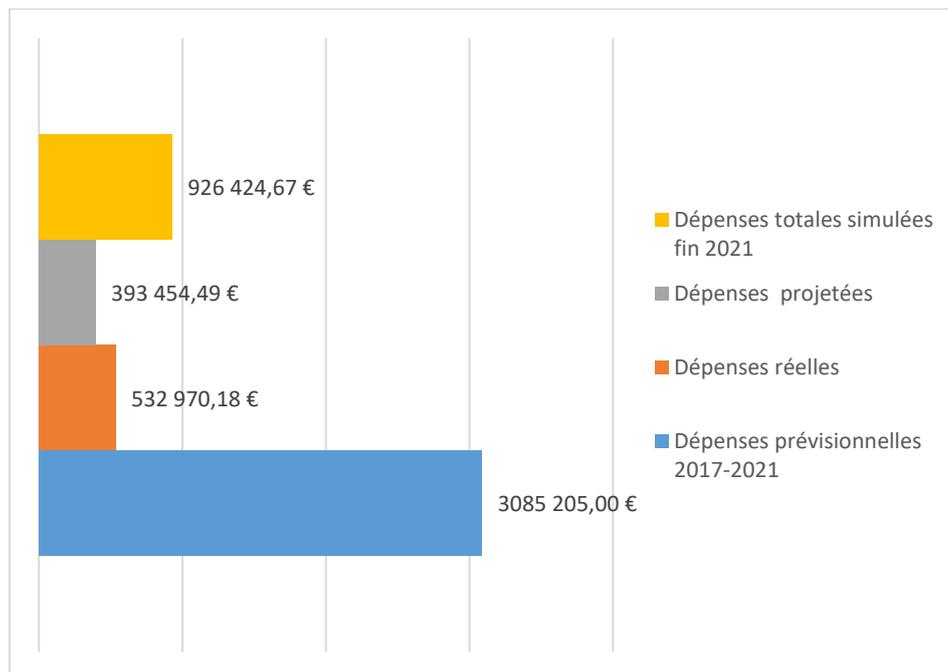
Graphique 21 : comparaison entre le prévisionnel et le réalisé pour les actions d'entretien de la ripisylve

Les actions du volet B en quelques chiffres :

- Restauration ripisylve : 67,87 km
- Entretien ripisylve : 10,95 km
- Mise en défens des berges : 13,51 km
- Plantation de ripisylve : 3,36 km
- Suppression d'ouvrages : 35
- Linéaire réouvert à la continuité écologique : 35 km
 - Restauration d'érosions de berges : 11
 - 1 plan d'eau effacé
 - 2 passages à gué restaurés
 - 2 enrochements repris
 - Remise en fond de vallon : 480 ml
- Restauration des faciès d'écoulement : 200 ml
 - 1 zone humide restaurée
 - 2 inventaires de zones humides
- 1 étude sur l'impact des plans d'eau sur la Toranche

La carte synthétisant les travaux réalisés dans le cadre du Volet B du Contrat Territorial entre 2017 et 2021 est disponible en annexes.

3.2.2 BILAN FINANCIER DU VOLET B



Graphique 22 : volet B bilan des dépenses 2017-2021

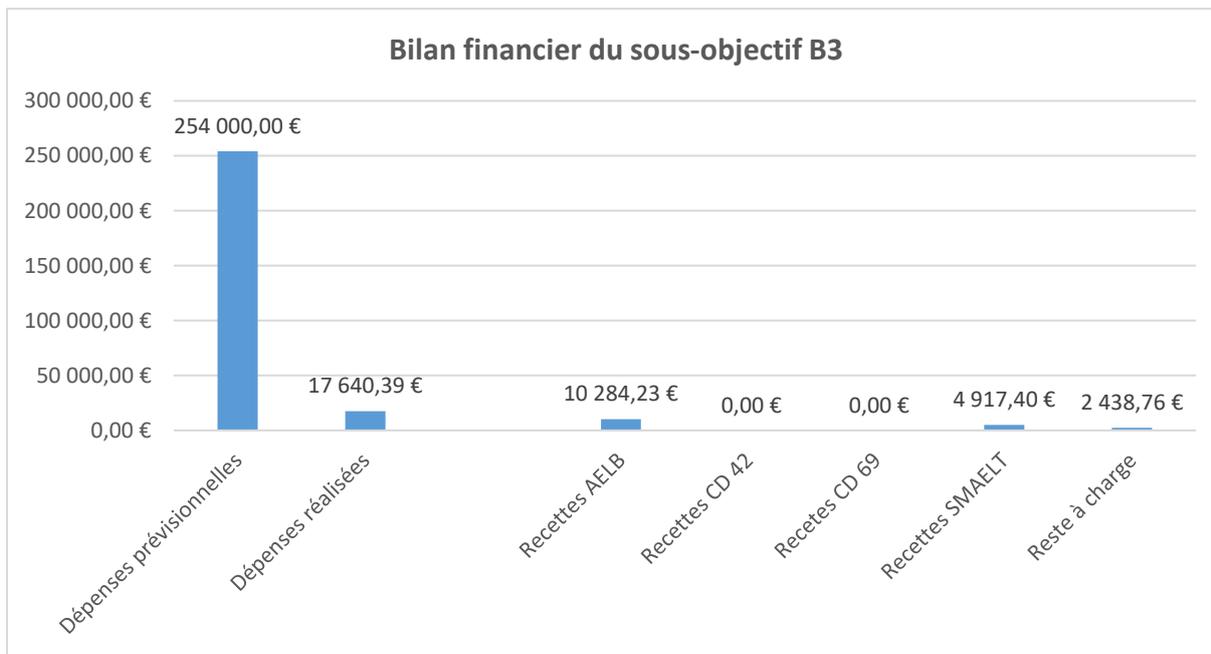
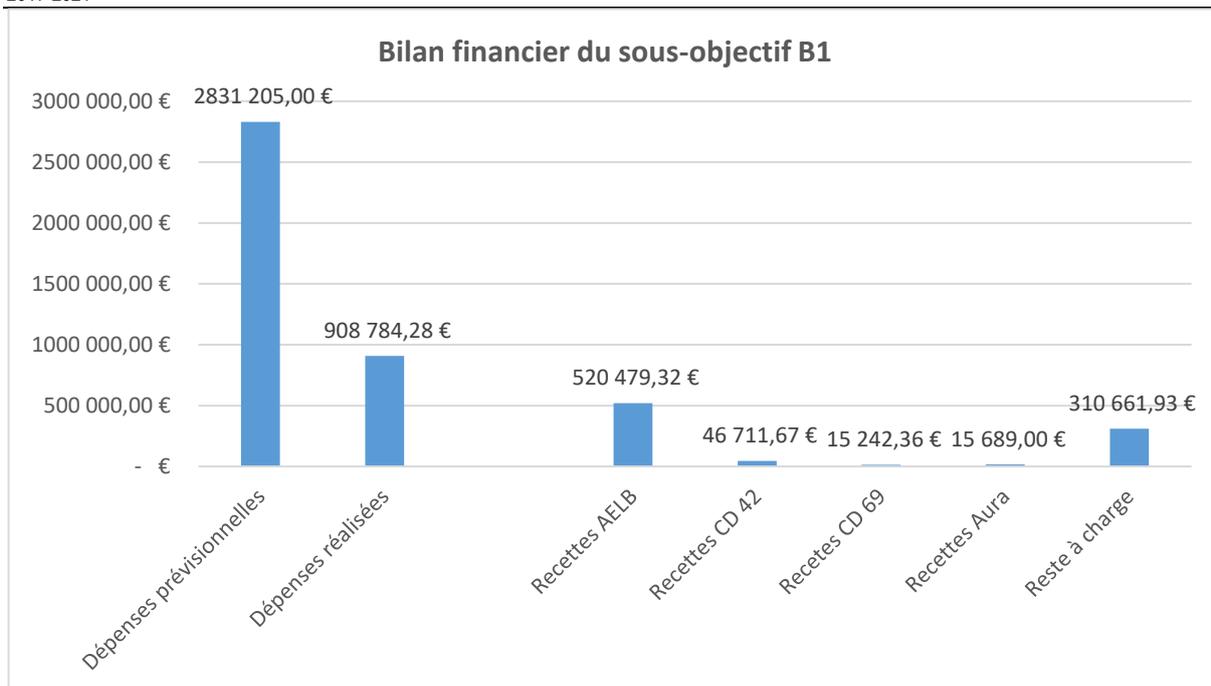
30 % des dépenses prévues initialement au contrat territorial pour tout le volet B ont été engagées entre 2017 et 2021.

L'analyse par sous-objectif permet également d'observer que :

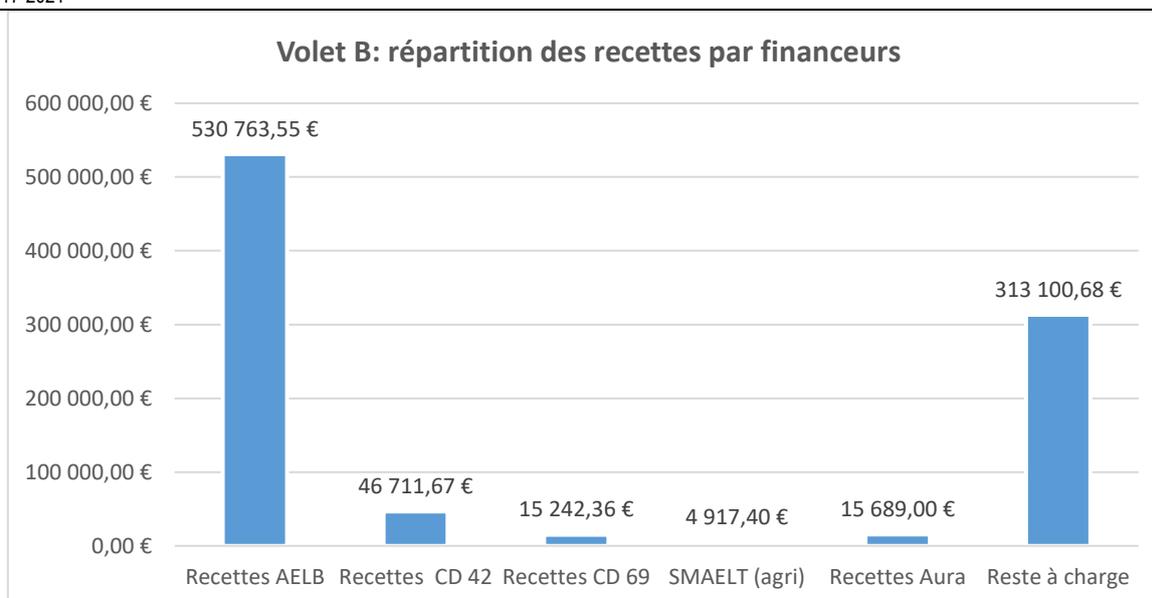
- Les dépenses totales réalisées au sous-objectif B1 représentent 32,72% des dépenses prévisionnelles inscrites à ce sous-objectif,
- Les dépenses réalisées au sous-objectif B3 correspondent à 7% des dépenses prévisionnelles inscrites à ce sous-objectif (voir graphiques ci-après).
- A l'échelle de l'ensemble du volet B, le poids financier du sous-objectif B1 représente à lui seul 97% des dépenses réalisées entre 2017 et 2021. Cette répartition financière illustre parfaitement le contenu technique qui montre que les actions inscrites au sous-objectif B3 n'ont été que très peu engagées et réalisées faute d'animation d'une grosse partie des actions de ce volet ou de l'engagement tardif de certaines actions.

Plusieurs explications peuvent être apportées à ce faible taux de dépenses :

- Une programmation très ambitieuse qui aurait dû être réajustée,
- Un chiffrage prévisionnel parfois surestimé,
- Des actions non engagées qui représentaient des montants financiers importants,
- Des actions réalisées à moindre coût (stagiaires, réalisations en interne...)
- Des prix « réels » plus bas que les estimatifs initiaux.



Graphiques 23 et 24 : volet B bilan financier des sous-objectifs B1 et B3



Graphique 25: répartition de recettes par financeurs du volet B

Le graphique ci-dessus permet d'analyser la répartition des recettes du volet B. Entre 2017 et 2021, les subventions allouées au volet B représentent 613 232.98 € soit un taux de financement de 66% et une part restant à charge des différents maîtres d'ouvrages du volet B (SMAELT, Chambres d'Agriculture, Fédérations de Pêche) de 34%.

3.2.3 EVALUATION DU VOLET B ET PERCEPTION PAR LES ACTEURS

Evaluation :

- 😊 Une stratégie d'intervention adaptée et une concertation appréciée
- 😊 Stabilité sur le poste de technicien de rivière
- 😊 Capacité à réaliser des travaux en régie ET par prestataire et volonté d'équiper l'équipe rivière
- 😊 Des actions importantes sur les zones à fort enjeux biodiversité
- 😊 Intégration du SMAELT dans le paysage des acteurs de la gestion de la ressource en eau
- 😞 Des cours d'eau ou des thématiques délaissés
- 😞 Une programmation très ambitieuse qui aurait dû être adaptée aux moyens de la structure
- 😞 Le faible engagement technique et financier du volet ressource en eau
- 😞 Le territoire n'était certainement pas prêt à se saisir de la question de la ressource en eau.

Perception par les acteurs :

- ▶ Un ensemble de réalisations qui ont permis au SMAELT **d'acquérir une visibilité et une légitimité** sur le territoire.
- ▶ Des **interrogations** (notamment chez les élus) **sur les stratégies** d'intervention dans les cours d'eau (non-curage, par exemple).
- ▶ De **premières actions sur la thématique irrigation jugées pertinentes** et à poursuivre.
- ▶ Une **capacité** (reconnue et appréciée) du SMAELT à **favoriser l'adhésion des acteurs** concernés et à **conduire des démarches concertées**.

3.3 BILAN DU VOLET C « COORDINATION, ANIMATION, SUIVI »

3.3.1 BILAN TECHNIQUE DU VOLET C

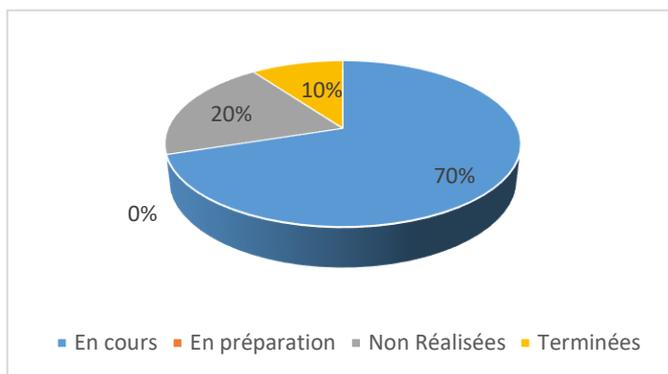
Le Volet C se décompose en deux sous-objectifs :

- C1 : Impliquer, associer et sensibiliser les acteurs et les usagers de la ressource.
- C2 : Gestion équilibrée de la ressource en eau

Il regroupe 10 actions réparties dans ces deux sous-objectifs.

Au moment de la réalisation du bilan, l'engagement des actions est le suivant (tableau ci-dessous) :

Etat de réalisation du volet B	Nombre d'opérations
Opérations terminées	1
Opérations en cours	7
Opérations en préparation	0
Opérations non réalisées	2
TOTAL	10



Graphique 26 : taux d'engagement des actions du volet C

Le taux d'engagement des actions du Volet C est donc de 80%.

Toutes les actions inscrites au volet C étaient définies comme prioritaires.

Seules 2 ne sont pas réalisées (actions de communication et de sensibilisation sur les produits phytosanitaires à destination des particuliers et suivi annuel de la qualité de l'eau remplacée par un bilan final).

Le taux d'engagement des actions prioritaires est donc similaire au taux d'engagement global des actions du Volet C.

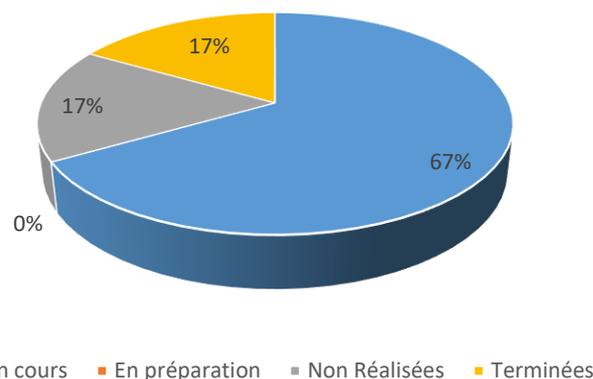
L'ensemble des actions inscrites au volet C étaient identifiées sous maîtrise d'ouvrage du SMAELT, il est animé par l'animatrice générale du Contrat.

Une exception toutefois : **le poste d'animateur agricole** (initialement prévu sous maîtrise d'ouvrage du SMAELT) : ce poste est inclus dans la convention de partenariat entre le SMAELT et les Chambres d'agriculture et **l'animation des actions agricole est assurée par chaque chambre sur son territoire.**

L'analyse par sous-objectif permet de confirmer que ce Volet a bien été animé pendant le Contrat Territorial, les taux d'engagement des actions étant très importants.

Concernant le **sous-objectif C1, 83 % des actions sont engagées** et 17 % ne sont pas réalisées.

Pour ces dernières, il s'agit d'actions de communication sur le thème des produits phytosanitaires à destination des particuliers et des agriculteurs. Ces Actions n'ont pas été engagées faute de temps et de questionnement sur la meilleure manière de communiquer sur ce sujet (support, discours, diffusion, meilleure période pour le faire...).

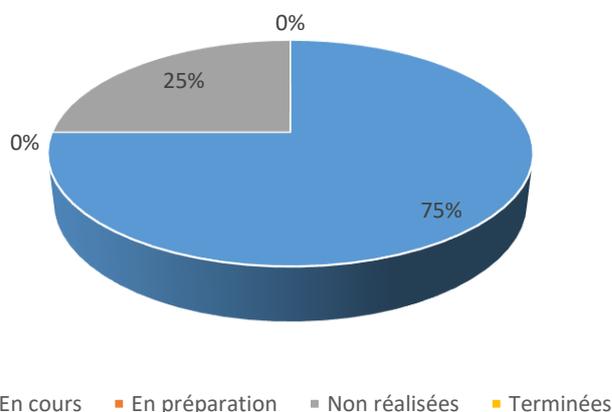


Graphique 27: Taux d'engagement du sous-objectif C1

75% des actions inscrites à l'objectif C2 sont engagées et 25% non réalisées.

Concernant ces dernières il s'agit du suivi annuel de la qualité de l'eau (mais réalisation d'un bilan final de la qualité de l'eau) et du poste d'animateur agricole initialement prévu pour être intégré à la cellule d'animation du Contrat Territorial.

Pour rappel, ce poste était prévu à plein temps pendant toute la durée du Contrat. Finalement, il aura été assuré par deux animateurs (un pour chaque Chambre d'Agriculture) mais sur un équivalent d'environ 4 mois par an pendant la durée du Contrat.



Graphique 28 : Taux d'engagement du sous-objectif C2

L'animatrice générale a, de son côté, assuré l'animation des actions agricoles sous maîtrise d'ouvrage du SMAELT, et suivi et participé à l'élaboration des actions portées par les Chambres d'Agriculture.

Pendant la durée du Contrat, la cellule d'animation était composée de la manière suivante :

- Une Directrice / animatrice à temps plein,
- Un Technicien de Rivière à temps plein,
- Une assistante administrative à 30h en 2017-2018, 24 h en 2019 et 25.5h à partir de fin 2019. La titulaire du poste ayant été en arrêt à compter de 2019, elle a été remplacée par 2 assistantes mises à disposition par 2 mairies d'abord à 24h puis à 25h.

Le SMAELT dispose d'une équipe rivière composée d'un chef d'équipe, d'un chef d'équipe adjoint et de 4 agents en insertion. Un important turnover au niveau des chefs d'équipe et chef d'équipe adjoints (la situation s'est stabilisée uniquement en 2020) a sans doute ralenti la réalisation de certaines actions.

Le volet C en quelques chiffres :

- 12 nouveaux supports de communication créés (plaquettes, roll up, logo...)
 - 15 500 exemplaires de communication imprimés et distribués
 - 1 nouveau site internet
 - 1 page Facebook
 - 235 abonnés
 - Plus de 461 élèves sensibilisés
 - 1 bilan qualité de l'eau en cours
 - 1 animatrice à plein temps
 - 1 technicien de rivière à plein temps
 - 1 poste de secrétariat à 25 h

3.3.2 BILAN FINANCIER DU VOLET C

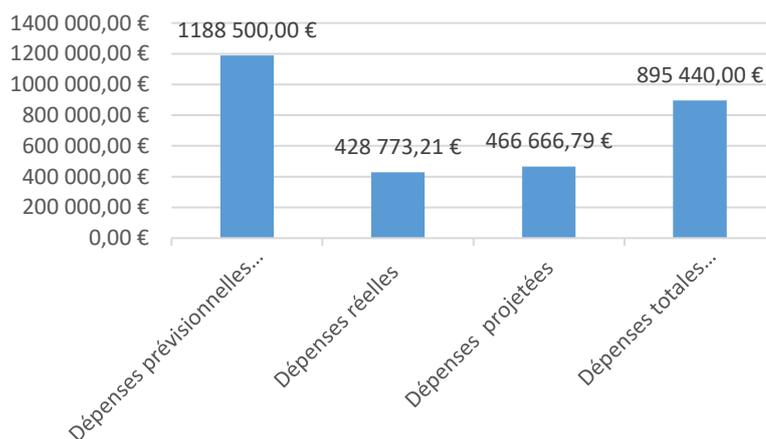
Le montant des **dépenses engagées** dans tout le Volet C est de 895 440 € sur les 1 188 500 € prévus soit un taux de 75 % des dépenses prévues initialement.

Graphiques 29 et 30 : bilan des dépenses et des recettes du volet C

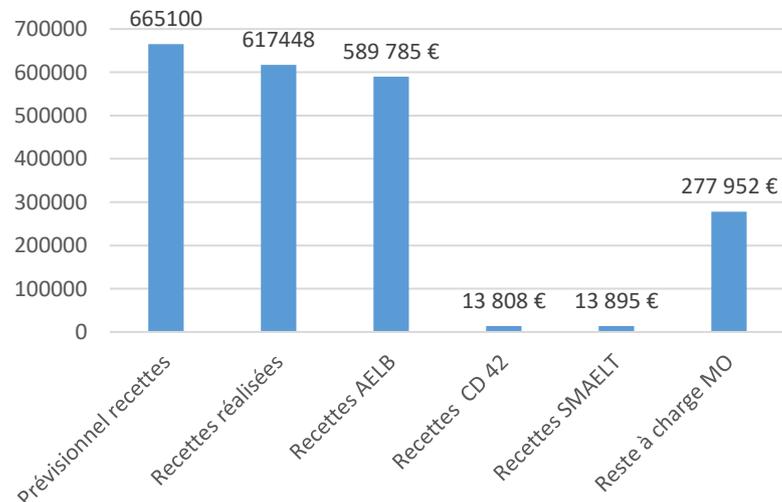
Les **recettes réalisées s'élèvent à 617 448 € sur les 655 110 € initialement prévues soit 94 % des recettes prévisionnelles.**

Les recettes proviennent de majoritairement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Le Département de la Loire participe également au financement des actions mais pas des postes. Le SMAELT participe au financement de l'animation agricole. Le reste à charge pour les différents maîtres d'ouvrage (SMAELT et Chambres d'agriculture) est de 31%.

Volet C : bilan des dépenses 2017-2021



Volet C: répartition des recettes



3.3.3 EVALUATION DU VOLET C ET PERCEPTION PAR LES ACTEURS

Evaluation :

- 😊 Un taux d'engagement des actions très important au regard des ressources humaines disponibles
- 😊 Des sensibilisations auprès des scolaires plébiscitées par les acteurs
- 😊 Des supports de qualité
- 😊 Un binôme animatrice / technicien complémentaires et aux missions bien définies et stable pendant toute la durée du Contrat
- 😞 Une action encore trop réduite en termes de sensibilisation pour répondre aux besoins du territoire
- 😞 Les absences sur le poste de secrétariat occasionnant un manque de soutien pour l'animatrice
- 😞 Une animatrice générale qui a géré le volet agricole, la direction du SMAELT et la direction d'un ACI.

Perception par les acteurs :

- ▶ Des actions en termes de **sensibilisation** jugées **pertinentes** par l'ensemble des acteurs ayant participé au bilan (très appréciées dans les écoles) mais à **déployer davantage** (par rapport à la demande et aux enjeux).
- ▶ Une **communication insuffisante** pour valoriser le travail accompli (mais une reconnaissance du travail réalisé et des contraintes rencontrées).

TITRE 4. ETAT DES MILIEUX

Pour rappel cet état des lieux a été réalisé en interne en couplant l'analyse des données disponibles (état des lieux 2015, données qualité de l'eau, rapports d'assainissement, état des lieux technique du contrat territorial...) et un parcours de terrain sur les cours d'eau du bassin versant.

Attention toutefois la partie sur la qualité de l'eau a été réalisée avec les données existantes à savoir de 2019 ce qui correspond à un bilan à mi-parcours. Il conviendrait de reprendre ces conclusions une fois l'étude bilan qualité de l'eau initiée en 2021 terminée.

En 2021, l'état des milieux peut être synthétisée de la manière suivante :

- ▶ Des **conditions hydrologiques estivales toujours peu favorables à la dilution et à l'autoépuration des flux polluants** d'origine anthropique par les cours d'eau et qui impactent également leur qualité biologique.
- ▶ **Des cours d'eau toujours altérés par la présence de phosphore.**
- ▶ Le Garollet et la Toranche connaissent une **dégradation de leur qualité avec un passage en classe mauvaise pour le Garollet pour la première fois.**
- ▶ Une **tendance à l'augmentation des valeurs brutes de nitrates** (Toranche et Garollet).
- ▶ **Des systèmes d'assainissement qui fonctionnent bien mais toujours peu performants pour les pollutions liées au phosphore et aux matières azotées.**
- ▶ **Des systèmes d'assainissement toujours sensibles aux épisodes pluvieux** entraînant des rejets directs d'eaux brutes aux milieux aquatiques.

- ▶ **Des peuplements piscicoles en chute libre avec des cours d'eau en voie de devenir apiscicoles** en lien avec les sécheresses à répétition de ces dernières années.
- ▶ **La Charpassonne et le Chanasson** sont les **seuls axes avec une présence significative de la truite Fario**.
- ▶ **Une forte régression de l'écrevisse à pieds blancs**, avec en 2021 présence avérée uniquement sur le Fontbonne (disparition sur l'extrême amont du Chanasson et du Carrat).
- ▶ **Une activité industrielle dont l'impact sur le fonctionnement des systèmes d'assainissement est mieux connu** : dysfonctionnements sur les STEU de Haute-Rivoire, Villechenève, Violay, St-Marcel-de-Félines, Pouilly-les-Feurs et Epercieux-St-Paul.
- ▶ **Une activité agricole toujours majoritairement tournée vers l'élevage bovin laitier qui occasionne des dégradations** par ses pratiques de fertilisation et de pâturage à proximité des cours d'eau.
- ▶ **Une pression liée aux produits phytosanitaires mieux connue avec la présence majoritaire de produits liés à l'activité agricole et plus particulièrement lié à la culture du maïs** et une tendance à la hausse des concentrations entre 2017 et 2019.
- ▶ **Une ripisylve toujours relativement continue** mais qui souffre parfois d'un **important piétinement par le bétail sauf sur les secteurs mis en défens**
- ▶ **Des cours d'eau particulièrement bien restaurés comme le Fontbonne ou le Moulin Piquet**.
- ▶ **Présence d'espèces invasives ou non adaptées** aux bords de cours d'eau comme la Renouée du Japon (très implantée dans les zones de plaine) ou le pseudo-acacia ou le peuplier cultivar toujours présents sur l'ensemble des cours d'eau.
- ▶ **Des cordons rivulaires menacés par la présence de la Chalarose du Frêne** mais plus par le Phytophthora de l'Aulne.
- ▶ **Des cours d'eau souffrant toujours de fortes pressions morphologiques** (Plaine du Forez, zones urbaines et zones amont).
- ▶ **Un ensablement du lit généralisé des cours d'eau qui persiste**.
- ▶ **Des cours d'eau toujours cloisonnés par des ouvrages hydrauliques**
- ▶ **Des axes importants réouverts pour la faune aquatique et les sédiments** : Charpassonne, Bernand amont et Poyat, dans une moindre mesure Pont-Lyonnais et Thoron et Bernand aval.

TITRE 5. EVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONTRAT

L'évaluation du fonctionnement de la procédure a été confiée au cabinet Contrechamps, elle porte sur 5 points : le portage, le pilotage et l'animation du Contrat, mais également la concertation et les partenariats mis en place pendant le déroulé de la procédure.

Portage du Contrat :

- ▶ Les actions sur les cours d'eau ont permis un **renforcement de l'ancrage territorial du SMAELT**, mais cet ancrage reste circonscrit à certaines zones (là où le SMAELT est intervenu).
- ▶ Des interventions perçues comme **équilibrées entre l'amont et l'aval** liées à la stratégie d'intervention définie à la fois par la programmation initiale et la volonté des acteurs locaux.
- ▶ **Un portage cohérent** du point de vue des **enjeux du territoire** avec des actions sur la qualité de l'eau et la quantité de la ressource.
- ▶ Une **mission du SMAELT en cours d'évolution** avec toujours des interventions sur les cours d'eau son domaine d'intervention historique, mais un développement vers le secteur agricole, la gestion quantitative de la ressource en eau, les inondations, etc.)
- ▶ Des **perceptions différentes sur la stratégie du syndicat (y compris en interne)** (qui peut manquer de lisibilité) : nécessité d'affiner collectivement cette stratégie dans le cadre de

l'élaboration du prochain contrat avec un focus sur les volets en émergence (agricole, irrigation, etc.)

Pilotage du Contrat :

- ▶ Un pilotage **structuré** (instances globales et thématiques) avec une **participation d'un large panel** d'acteurs du territoire
- ▶ **Une structuration plus forte du pilotage du volet agricole** qui peut constituer un **facteur de déséquilibre** de la gouvernance globale du contrat territorial. Il n'y a pas eu l'équivalent pour le volet restauration des milieux aquatiques ou l'assainissement.
- ▶ Un **pilotage technique du volet agricole** qui a été ajusté mais qui n'est pas encore totalement satisfaisant pour toutes les parties prenantes.
- ▶ **Un pilotage technique avec les intercommunalités à renforcer** pour une meilleure intégration des dispositifs et politiques territoriales et un meilleur partage des informations.

Animation du Contrat :

- ▶ Une équipe **d'animation réduite** par rapport aux objectifs du contrat territorial mais très engagée qui a permis d'obtenir de bons résultats malgré le manque de moyens humains.
- ▶ Un **contrat partiellement animé** (déficit d'animation sur assainissement collectif, réduction des phytosanitaires, préservation des zones humides) par manque de temps de l'équipe d'animation.
- ▶ **Une équipe** technique stabilisée (notamment volet « fonctionnalité des milieux ») avec un binôme animatrice / technicien de rivières qui est resté le même pendant toute la durée du Contrat.
- ▶ **Un renforcement de la capacité d'action de l'équipe d'animation au fil des années, qui est un des points forts valorisés par un ensemble de partenaires.**

Concertation :

- ▶ **La concertation est une pratique en cours de développement au SMAELT** (développement de compétences par des formations, un ensemble d'expériences acquises au fil des années) qui a été un point fort de la stratégie globale et dans la réussite du Contrat.
- ▶ Une concertation **efficace** et qui **contribue à l'aboutissement des actions** (notamment complexes comme les chantiers sur le Thoron, la Vesne ou la Pothière)
- ▶ **Des savoir-faire** acquis au fil des actions qui offrent des perspectives dans d'autres champs d'action (préservation/restauration des zones humides, gestion quantitative des ressources etc.).

Partenariat :

- ▶ La démarche de concertation et d'animation du Contrat a été basée sur une **logique partenariale** mobilisant **des acteurs pertinents** par rapport aux enjeux liés à l'eau (Fédérations de Pêche et Chambres d'Agriculture)
- ▶ Avec un **partenariat fluide et constructif** avec les Fédérations de Pêche facilitant l'aboutissement des actions sur les cours d'eau
- ▶ Et un **partenariat** à ajuster, à partir de l'expérience, entre **le SMAELT et les Chambres d'Agriculture** (première approche de travail en commun qui a porté ses fruits mais qui mérite d'être réajusté au moment de bâtir le futur Contrat).

TITRE 6. CONCLUSION GLOBALE DU CONTRAT

	Points forts / Leviers de réussite	Points faibles / Pistes d'amélioration
Réalisations du contrat	<p>Prise en compte, de manière pertinente, des enjeux de gestion de l'eau du territoire et définition d'objectifs cohérents.</p> <p>Un bon taux de réalisation global des actions et plusieurs opérations importantes (assainissement, restauration de la continuité, mise en défens...) réalisées au cours du Contrat.</p> <p>Un effort de communication sensibilisation souligné par les acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volet A : réhabilitation de réseaux et remplacement de STEU vieillissants, réhabilitation d'assainissements autonomes, premières actions agricoles avec une vraie réussite des journées collectives. - Volet B : important travail de restauration de la ripisylve, de mise en défens des cours d'eau, restauration de la continuité écologique et restauration de l'axe Moulin Piquet-Fontbonne-Poyat. - Volet C : création de supports de communication, sensibilisation du public scolaire et création d'un site internet et d'une page Facebook pour développer la communication. 	<p>Quelques difficultés / problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de certaines actions (liées à des modalités de subventions, à des implications sur des thématiques nouvelles, à des besoins d'informations complémentaires ou à des démarches administratives lourdes).</p> <p>Quelques thématiques très peu abordées (gestion quantitative, zones humides, produits phytosanitaires...).</p> <p>Des actions prioritaires non réalisées ou peu développées dans les différents volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volet A : réhabilitation de certaines STEP impactantes pour les milieux non réalisées (Prébendes à Haute-Rivoire, Violay, Bussières...). Un faible nombre de diagnostics agricoles même s'il s'agissait d'une première sur le bassin versant et un manque de lisibilité sur la réhabilitation des installations autonomes les plus impactantes pour les milieux aquatiques. - Volet B : des cours d'eau peu traités au cours de cette programmation (Loise, Garollet, Soleillant) et un sous-objectif gestion quantitative très peu développé. - Volet C : des thèmes peu abordés (produits phytosanitaires et qualité de l'eau) mais une demande du territoire sur ces sujets.
Etat des milieux	<p>Des améliorations apportées par le contrat (assainissement, continuité, état sanitaire de la ripisylve...)</p> <p>Des actions qui porteront leur fruit sur le moyen ou long terme, notamment la mise en défens des cours d'eau, diminution de l'usage des produits phytosanitaires, changement de pratiques agricoles.</p> <p>De premières initiatives (irrigation) en réponse enjeu important se dessinant pour le futur : la gestion quantitative de la ressource en eau</p>	<p>Quelques problématiques persistantes restant à traiter / à poursuivre (sur la sensibilité des systèmes d'assainissement aux épisodes pluvieux, la continuité, les pratiques agricoles, le volet qualitatif, accompagnement des collectivités sur le zéro phyto...).</p> <p>Des secteurs pour lesquels la qualité des eaux et la qualité piscicole demeurent altérées (Garollet et Toranche notamment).</p> <p>Des milieux et des populations altérés par des sécheresses estivales à répétition qui pénalisent les résultats des actions du Contrat.</p>
Portage	<p>Un syndicat de bassin qui a commencé à étoffer son panel de compétences historiques (entretien des cours d'eau) en portant une première procédure pluri-thématique.</p> <p>Plusieurs maîtrises d'ouvrage qui ont permis de multiplier les actions (notamment sur la continuité écologique).</p>	<p>Un partenariat sur le volet agricole qui a permis d'engager un premier travail avec les agriculteurs mais qui ne satisfait pas totalement les différentes parties prenantes.</p> <p>Une stratégie globale du syndicat à redéfinir au regard de l'expérience pluri-thématique du contrat</p>

<p>Animation</p>	<p>Une équipe qui s'est stabilisée au fil du temps : Animatrice, technicien de rivière, assistante administrative, chef d'équipe et chef d'équipe adjoint.</p> <p>Un binôme animatrice / technicien de rivière présent pendant toute la durée du Contrat.</p> <p>Une montée en compétences de l'équipe qui a permis d'obtenir des résultats probants</p> <p>Une compétence et une implication des techniciens reconnue par les différents acteurs.</p>	<p>Une équipe réduite (pas d'animateur agricole comme prévu initialement au Contrat) mais qui a su s'adapter pour répondre aux objectifs du Contrat.</p> <p>Une animation agricole confiée aux chambres d'agriculture qui a néanmoins demandé un temps de travail pour l'animatrice du Contrat.</p> <p>Des mouvements de personnel (chef d'équipe, assistante, animateurs agricoles) qui ont nécessairement entraîné un temps de flottement et d'adaptation.</p> <p>Un sous-dimensionnement du dispositif d'animation : Une animatrice aussi directrice du Syndicat et d'un Atelier Chantier d'Insertion en plus de ses missions liées au Contrat.</p>
<p>Pilotage</p>	<p>Des modalités d'association des acteurs et de pilotage des actions reconnues par tous, à toutes les échelles.</p> <p>Une concertation facteur de réussite d'actions complexes : Vesne et Thoron</p>	<p>Une collaboration avec les EPCI du territoire à construire et à opérationnaliser dans le cadre de la mise en œuvre d'une future démarche.</p>
<p>Communication</p>	<p>Une sensibilisation (notamment auprès des publics scolaires) jugée pertinente et appréciée par tous les acteurs.</p>	<p>Une sensibilisation auprès des scolaires qui mériterait une plus grande ampleur au regard des demandes du territoire.</p> <p>Une communication insuffisante pour valoriser le travail accompli, du fait des ressources humaines limitées (temps, compétences). Mais des réalisations de qualité.</p>

TITRE 7. ANNEXES

7.1 ANNEXE 1 : TABLEAU DES ACTIONS PRIORITAIRES

Volet / N° de fiche action	Intitulé de l'action	Etat d'engagement des actions			
		En cours	Terminée	Non réalisée	En préparation
A / A1-a7	Rénovation du réseau d'assainissement dans la partie Nord du Bourg – Saint-Martin-Lestra		X		
A / A1-a8	Création d'un réseau séparatif et travaux de réduction des eaux claires parasites dans la partie Sud de l'agglomération – Feurs		X		
A/ A1-b3	Rénovation – Extension – STEU « Les Prébendes » - Haute-Rivoire			X	
A/ A1-b5	Remplacement STEU « Pédrigone » - Saint-Martin-Lestra		X		
A/ A1-b6	Remplacement STEU « bourg » - Bussières	X			
A/ A1-b10	Aménagement d'une zone de rejet végétalisée en aval de la STEU – Néronde			X	
A/ A4-a1	Réhabilitation des mares destinées à l'abreuvement dans les prairies		X		
A/ A4-b1	Diagnostics individuels d'exploitation	X			
A/ A4-b2	Accompagnement individuel des exploitations agricoles	X			
A/ A4-b3	Accompagnement des exploitants pour une meilleure gestion des effluents de ferme	X			
A/ A4-b4	Accompagnement collectif aux pratiques alternatives et au changement de pratiques	X			
A/ A4-b5	Accompagnements de projets avec les organismes économiques et les acteurs de filières			X	
A/ A4-b6	Accompagnement collectif aux pratiques alternatives et aux changements de pratiques au travers des GIEE	X			
A/ A4-b7	PAEC Plaine du Forez et Monts du Lyonnais – Mesures AgroEnvironnementales et climatiques		X		
A/ A4-b8	Investissements / Acquisitions de matériels innovants et alternatifs (pollutions diffuses et gestion quantitative)			X	

A / A5-b1	Mettre en place des journées d'animation et de concertation avec les agriculteurs - SMAELT			X	
A / A5-b2	Suivi de la qualité des eaux – Macropolluants et bio-chimie	X			
A / A5-b3	Accompagnement à la conversion en Agriculture Biologique		X		
B / B1-a4	PAEC Nord MDL- Diagnostic et accompagnement à la mesure LINEA 03		X		
B / B1-b1	Lutte contre les espèces envahissantes notamment la renouée du Japon	X			
B / B1-c2	Plantation/densification de ripisylve	X			
B / B1-c4	Diversification des habitats piscicoles et renaturation de cours d'eau	X			
B / B1-c5	Restauration éco-morphologique du Thoron au lieu-dit Thoranche		X		
B / B1-d4	Assistance à la mise en conformité des prises d'eau en rivière			X	
B / B1-d6	Aménagement ou suppression de plan d'eau			X	
B / B1-e3	Etude pour la restauration hydraulique et morphologique de la Vesne entre la confluence avec la Loire et l'amont d'Epercieux-Saint-Paul		X		
B / B1-e5	Evaluation et contrôle des dysfonctionnements du profil en long de la Toranche aval	X			
B / B1-e7	Maîtrise foncière pour la préservation des milieux humide stratégiques et des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau			X	
B / B3-a2	Restauration des zones humides			X	
B / B3-a4	Réalisation d'inventaires détaillés ponctuels sur les zones humides		X		
B / B3-c5	Animation autour des matériels économes en eau pour faciliter des achats groupés			X	
B / B3-d1	Mise en place d'une concertation sur le stockage hivernal de l'eau	X			
B / B3-d2	Poursuite des études sur les possibilités de stockage hivernal	X			
C1_a1	Mettre en place des actions de sensibilisation à l'usage des produits phytosanitaires par les particuliers			X	
C1_a2	Mettre en place des actions de sensibilisation à l'usage des			X	

	produits phytosanitaires par les agriculteurs				
C1_a3	Edition de supports d'information (journal de la rivière et News Letter)	X			
C1_a4	Edition de supports de sensibilisations aux bonnes pratiques (guide du riverain et plaquette CR)	X			
C1_a5	Production d'outils d'information et de communication		X		
C1_a6	Animations scolaires	X			
C2_a1	Cellule animation du Contrat Territorial	X			
C2_a2	Bilan du Contrat territorial	X			
C2_a3	Suivi annuel de la qualité des cours d'eau			X	
C2_a4	Qualité des cours d'eau - Etude bilan fin de contrat	X			

7.2 CARTOGRAPHIE DES ACTIONS DU VOLET B

